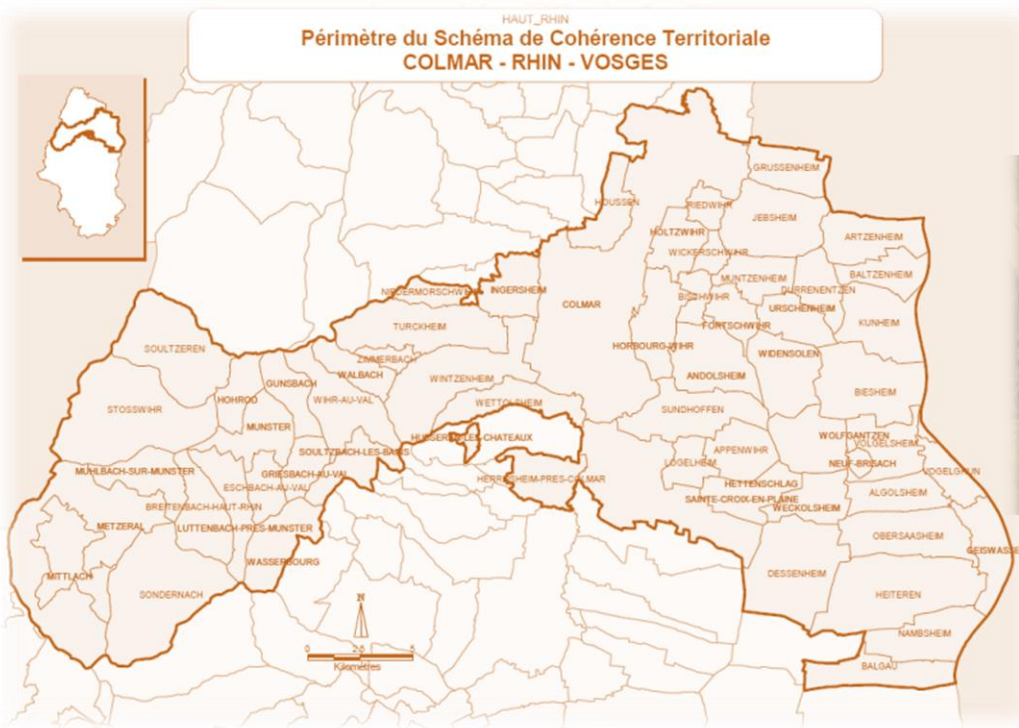


Comité Syndical

Diagnostic socio-économique et état initial de l'environnement

11 avril 2013



Objectifs de la réunion

- 1 • Une révision du SCoT : Pourquoi ? Comment ?
- 2 • Actualisation du diagnostic et des enjeux pour le territoire - focus sur les activités économiques et commerciales.
- 3 • Actualisation de l'état initial de l'environnement.
- 4 • Echange avec la salle sur les thématiques abordées.
- 5 • Prochaines étapes



I - Révision du SCoT :

Pourquoi ?

Comment ?



Rappel: le SCoT Colmar Rhin Vosges a été approuvé le 28 juin 2011.

Ce document ne prenait pas en compte les évolutions intervenues suite au Grenelle 2 de l'Environnement.

Pourquoi ?

2 causes principales

- **Évolution réglementaire**
- **Évolution du périmètre**



Les évolutions réglementaires sur le SCoT

Promulguée le **12 juillet 2010**, la loi portant "engagement national pour l'environnement" dite Grenelle 2, correspond à la mise en application d'une partie des engagements du Grenelle Environnement.

Les nouveautés pour les SCoT :

Obligatoires

Fixation d'objectifs chiffrés de **consommation économe de l'espace**.

Développement prioritaire de l'urbanisation dans les secteurs desservis par les TC.

Prise en compte du Schéma Régional de Cohérence Écologique (**trames verte et bleue**) et des Plans Climat- Énergie Territoriaux.

Définition des objectifs relatifs à l'équipement commercial et délimitation des **zones d'aménagement commercial**.

Evaluation obligatoire au bout de 6 ans, qui doit suivre les évolutions du territoire.

Optionnels

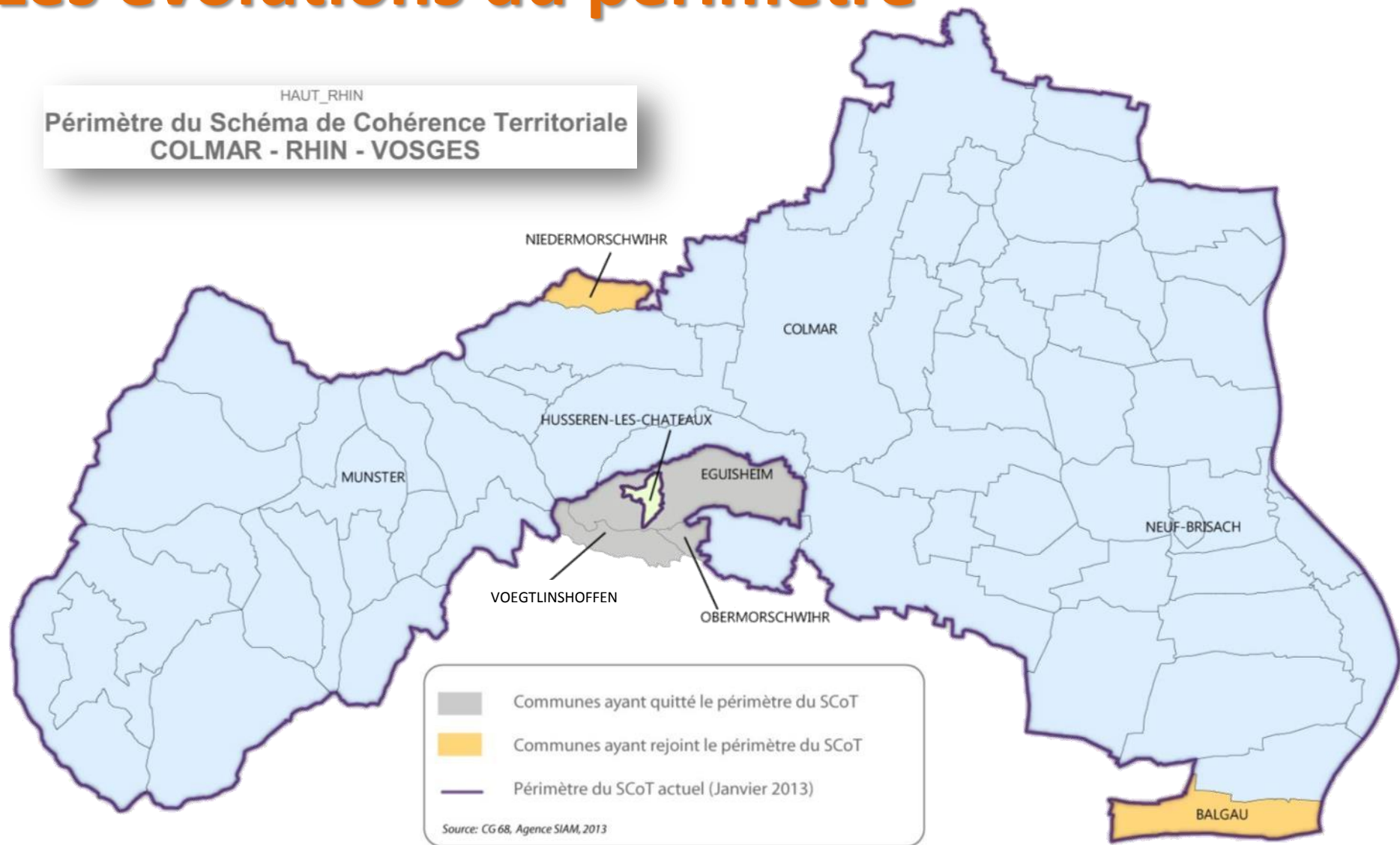
Possibilité de définir des secteurs dont l'urbanisation est conditionnée par leur desserte en TC.

Possibilité de définir des secteurs dont l'urbanisation est conditionnée par des performances énergétiques renforcées.

Possibilité de définir des secteurs à densité minimale.



Les évolutions du périmètre



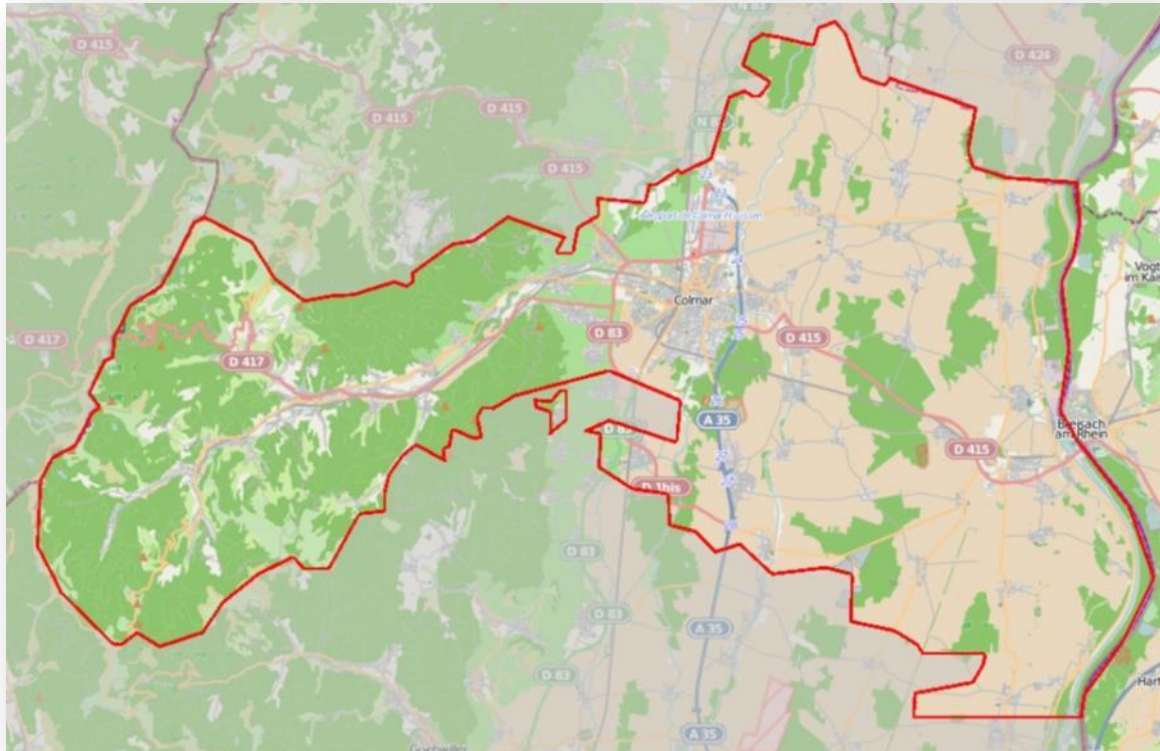
Un arrêté préfectoral du 21 décembre 2012 stipule que la commune de **Husseren- les- Châteaux** devrait sortir du périmètre SCoT au 1^{er} janvier 2014.



II - Actualisation du diagnostic socio-économique



DÉMOGRAPHIE

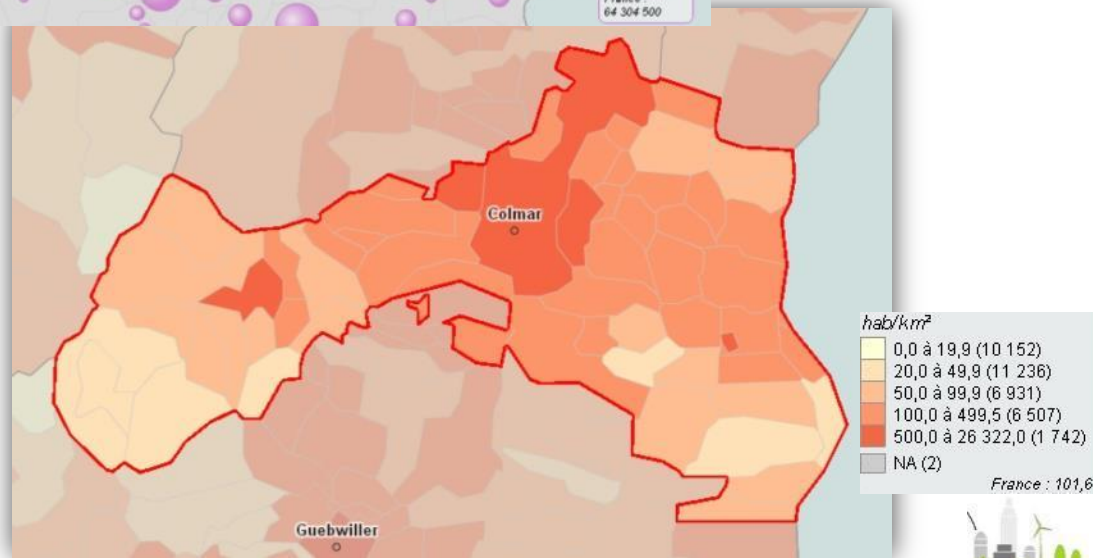
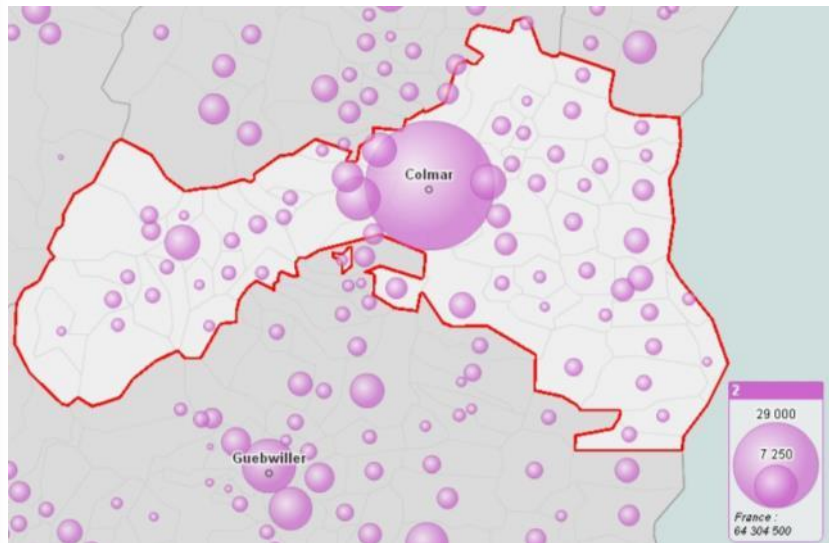
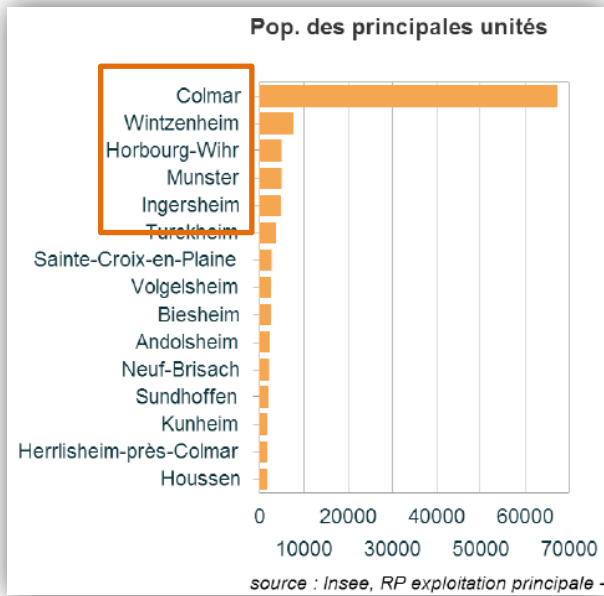


151 180 habitants en 2010



- La commune de Colmar regroupe plus de **40 % des habitants du territoire avec 67 600 habitants.**

5 communes (hors Colmar) comptent **plus de 3 000 habitants** (Turckheim, Wintzenheim, Ingersheim, Munster et Horbourg-Wihr).

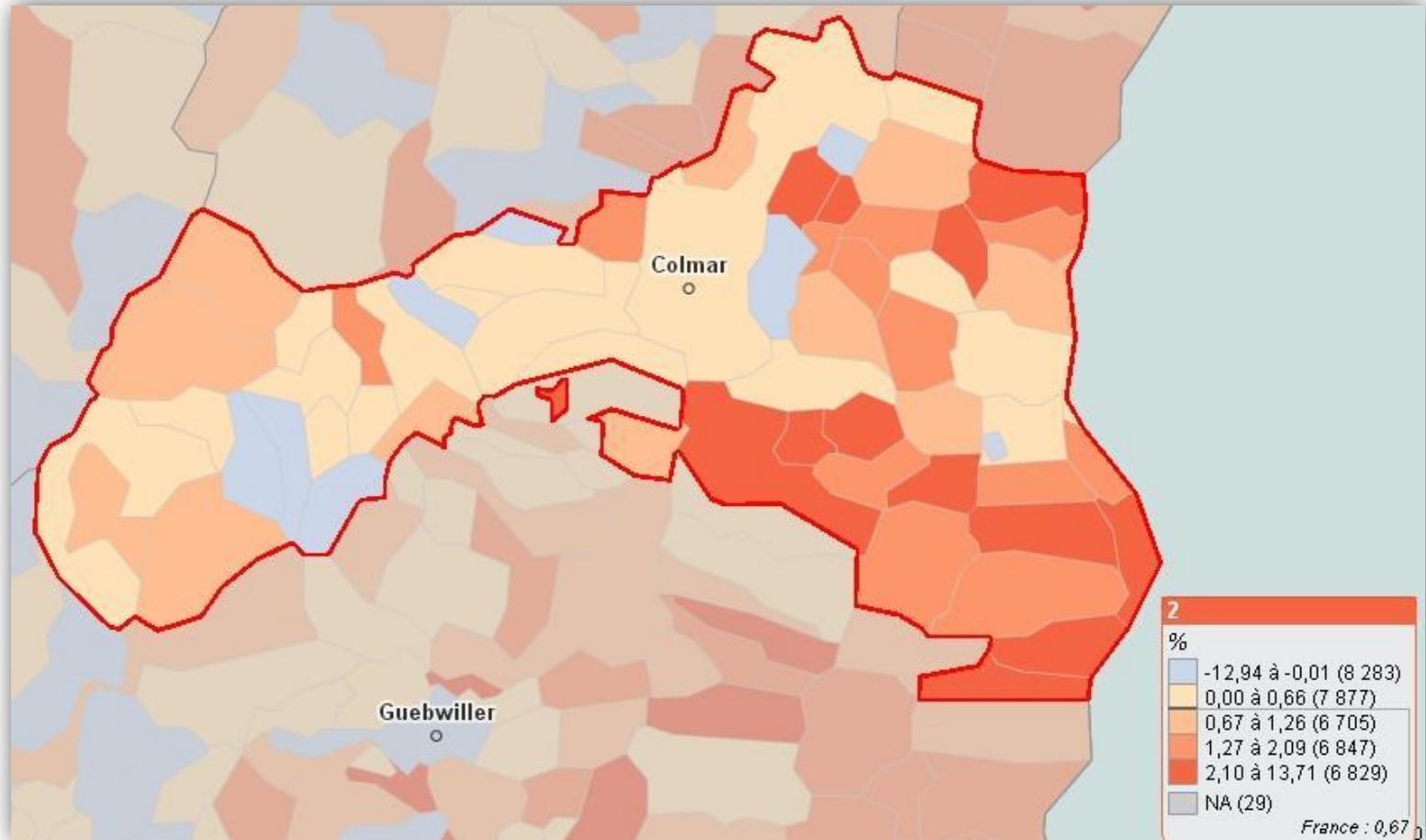


La densité moyenne sur le territoire en 2010 est de **230 hab./km²**

Département du Haut Rhin : **213 hab./km²**



- Le territoire a connu une croissance **démographique forte en particulier** sur les **communes de l'Est du territoire** : + 2 %/an sur la dernière décennie pour ces communes.



+ 8 986 habitants en 11 ans

Soit une augmentation de 6,3 % de la population.



- Une croissance démographique portée par un **fort solde naturel** et un **solde migratoire de nouveau excédentaire depuis 1990**.

De 1990 à 1999

Solde naturel : + 4,2 %

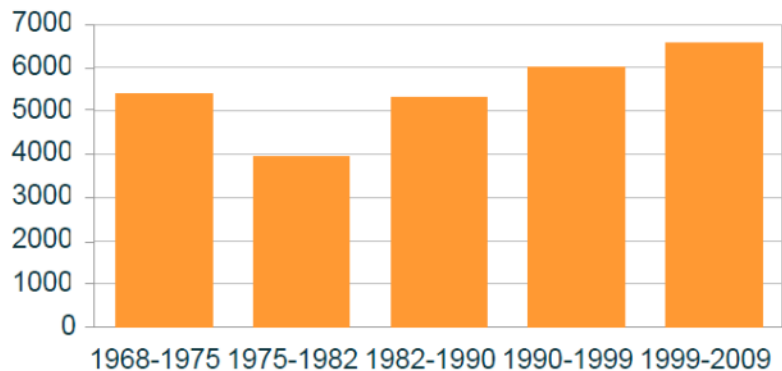
Solde migratoire : + 2,2 %

Entre 1999 et 2009

Solde naturel : + 4,3 %

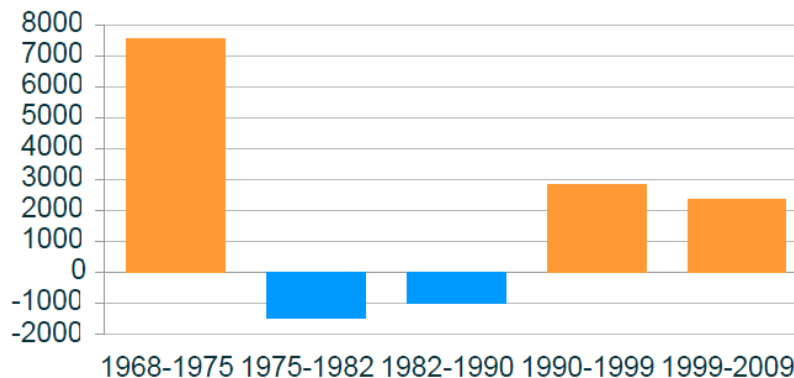
Solde migratoire : + 1,6 %

Évolution du solde naturel



source : Insee, État Civil

Évolution du solde apparent des entrées sorties



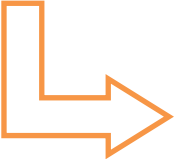
source : Insee, RP et État Civil



SCoT Colmar – Rhin – Vosges - Variation de la population		
	1990-99	1999-09
Taux annuel moyen SCOT	+0,7%	+0,6%
Taux annuel moyen département	+0,6%	+0,6%

Sources : INSEE RGP 90-99, enquêtes annuelles recensements valeurs 2009

- La dynamique démographique observée sur le territoire du SCoT entre 1999 et 2009 (+ 0,6% en moyenne par an) est **similaire à celle observée à l'échelle du département (+ 0,6% en moyenne par an)**.
- D'autre part, le taux de variation annuel moyen sur cette même période (1999-2009) marque un léger recul par rapport à celui constaté entre 1990 et 1999.



Entre 1975 et 2009, le territoire a gagné près de 25 000 habitants, soit une moyenne de 720 habitants/an sur l'ensemble de la période.



EVOLUTION DU PARC DE LOGEMENTS

**+ 10 400 logements
en 11 ans**

**31 % en logements
individuels**

**7 % en logements
individuels groupés**

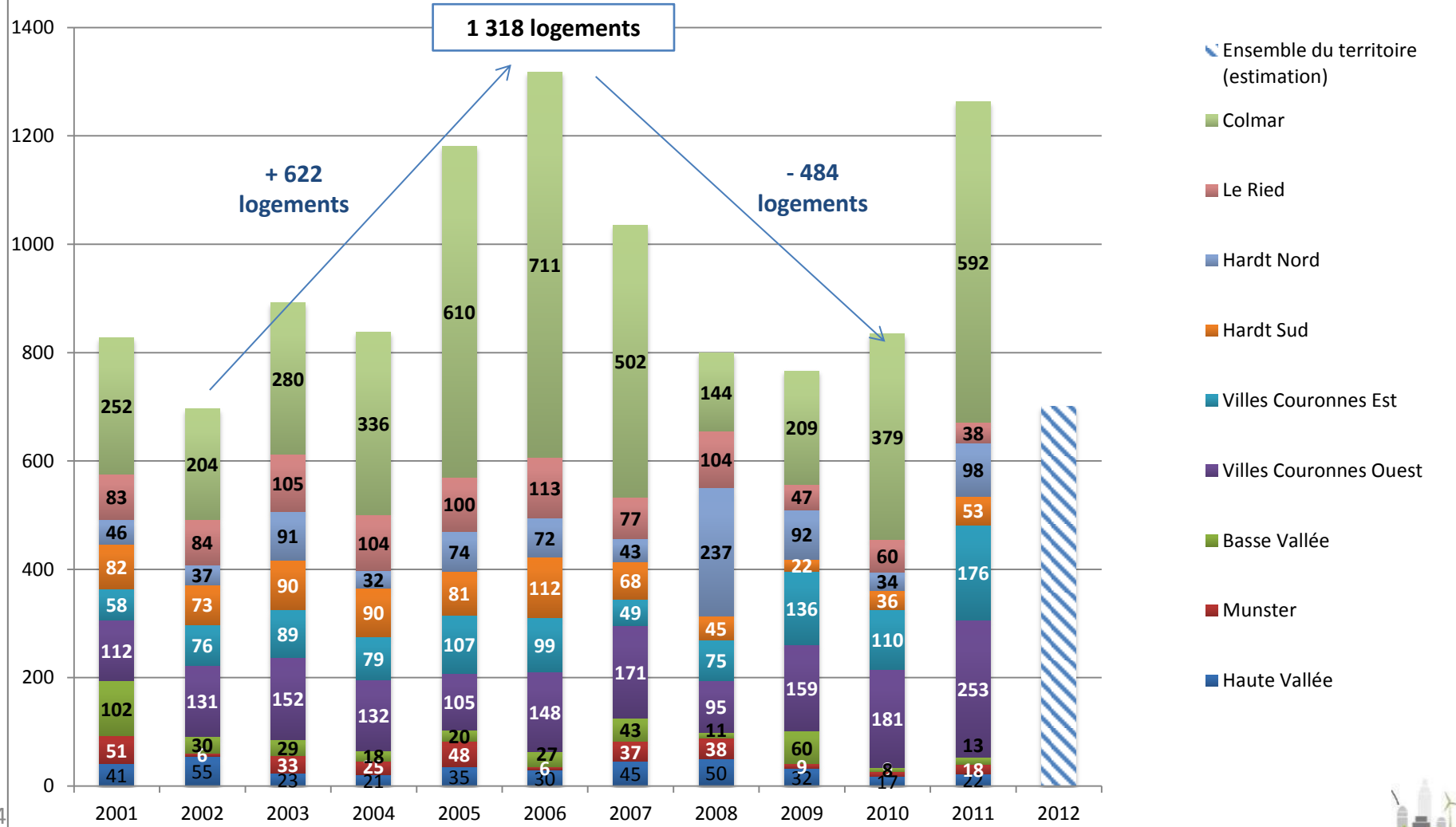
**54 % en logements
collectifs**

7 % en résidence



- L'offre de logements s'est développée sur l'ensemble du territoire et **plus fortement au sein de l'agglomération de Colmar et dans l'Est du territoire.**

Nombre de logements commencés (2001 - 2010) - source : Sit@del



SCoT Colmar - Rhin - Vosges – Evolution du parc de logements		
	1990-99	1999-2010
SCoT Colmar – Rhin – Vosges	+12%	+16%
Département du Haut Rhin	+11%	+15%

Sources : INSEE RGP 90-99, enquêtes annuelles recensements valeurs 2010

- Le territoire du SCoT Colmar Rhin Vosges connaît une **croissance plus soutenue** de son parc de logements depuis le début des années 2000.
- La commune de **Colmar** est **la plus dynamique** en terme de nouvelles constructions à l'échelle du SCoT.
- **Les communes situées à l'Est** connaissent une croissance de leur parc de logements plus rapide que le reste du territoire.



CONSOMMATION FONCIÈRE

Données CIGAL de la Région
Alsace

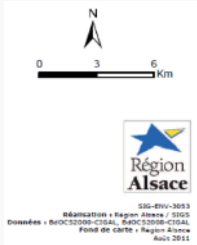
Rappel de la loi ENE – Grenelle 2

Le SCoT devra afficher des objectifs chiffrés de **consommation économe de l'espace** et de **lutte contre l'étalement urbain**.

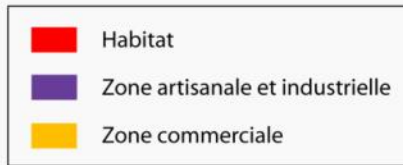
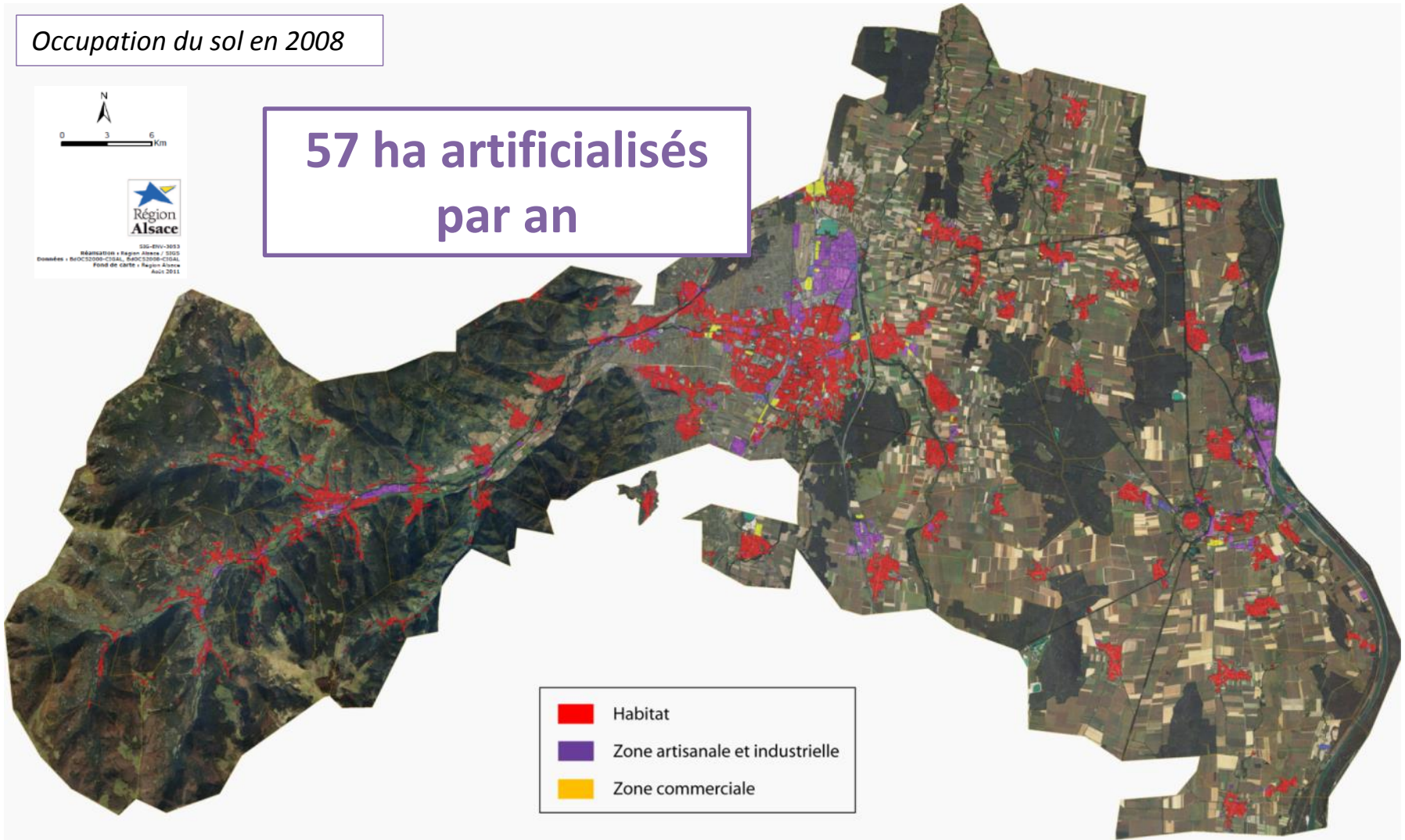


- Une consommation foncière entre 2000 et 2008 évaluée à **427 ha** dont **53% pour l'habitat** et **31% pour les activités**.

Occupation du sol en 2008



**57 ha artificialisés
par an**



- Un rythme de progression des surfaces artificialisées supérieur à la moyenne régionale. De 2000 à 2008, **extension de la tâche urbaine de 6,1 %**.

Evolution de l'occupation du sol entre 2000 et 2008								
SCoT CRV					Région Alsace			
Territoires artificialisés	+426,6 ha	soit	+6,1%	+56,9 ha/an	+4687 ha	soit	+5,1%	+624,4 ha/an
Habitat	+226,2 ha	soit	+5,6%	+30,2 ha/an	+2577 ha	soit	+4,9%	+343,7 ha/an
Grandes emprises (ZAE)	+136,1 ha	soit	+6,1%	+18,1 ha/an	+1772 ha	soit	+6,1%	+236,3 ha/an
Espaces verts artificialisés	+35,7 ha	soit	+7,3%	+4,8 ha/an	+332 ha	soit	+5,5%	+44,3 ha/an
Espaces urbains spécialisés	+20,9 ha	soit	+8,9%	+2,8 ha/an	+125 ha	soit	+3,9%	+16,6 ha/an
Espaces libres	+7,6 ha	soit	+9,3%	+1,0 ha/an	-120 ha	soit	-10,9%	+16,0 ha/an
Territoires agricoles	-409,2 ha	soit	-1,3%	-54,6 ha/an	-4672 ha	soit	-1,2%	-622,9 ha/an
Cultures annuelles	-599,7 ha	soit	-2,6%	-79,8 ha/an	-3713 ha	soit	-1,6%	-495 ha/an
Cultures permanentes	+189,5 ha	soit	+2,3%	+25,3 ha/an	-959 ha	soit	-0,7%	-127,9 ha/an
Espaces forestiers et semi-naturels	-24,8 ha	soit	-0,1%	-3,3 ha/an	-221 ha	soit	-0,1%	-29,4 ha/an
Milieus hydrographiques	+12,2 ha	soit	+0,8%	+1,0 ha/an	+206 ha	soit	+1,8%	+27,4 ha/an

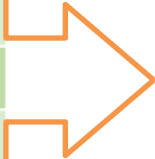


- La comparaison entre l'évolution démographique et l'évolution des espaces artificialisés pour l'habitat montre que le territoire Colmar-Rhin-Vosges est **plus consommateur en espaces naturels et agricoles** que les agglomérations de **Mulhouse et Strasbourg**.

		TERRITOIRES ARTIFICIALISES POUR L'HABITAT				DEMOGRAPHIE	
	SURFACE DU SCOT	2000	2008	Evolution 2000-2008	% de la surface du SCOT	Evolution 1999-2008	Evolution 1999-2008
SCoT	Ha	Ha	Ha	Ha	%	Nb d'habitants	Nb d'habitants / Ha artificialisé
CRV	65754	4021	4247	226	5,6%	8100	35,8
Région de Strasbourg	109 362	10278	10634	356	3,5%	30398	85
Région mulhousienne	40 749	5 053	5 264	211	4,2%	8074	38,3
Cantons de Sierentz - Huningue	27 872	2 606	2 776	170	6,5%	5597	32,9
Sundgau	66 451	3 913	4 229	316	8,1%	6410	20,3
Bande Rhénane Nord	28 830	1 744	1 831	87	5,0%	3822	43,9
Pays Thur Doller	48 627	2 732	2 887	155	5,7%	3126	20,2
Rhin - Vignoble - Grand Ballon	55 284	2 568	2 710	142	5,5%	5350	37,7



En ha	Territoires agricoles > artificialisés
Colmar	77 (17%)
Villes couronnes	47 (10%)
Pôles pluri-communaux	38 (8%)
Pôles secondaires à conforter	78 (17%)
Villages	209 (46%)
Total SCoT	450



- La consommation foncière est **portée à 17%** par la ville de **Colmar** qui sur la même période a accueilli **39,5% des nouveaux logements**.
- Les villages ont consommé environ 210 hectares de foncier soit près de 50% de la consommation foncière globale.

■ On observe une **dynamique soutenue de périurbanisation** vers la **zone rhénane**. La partie Est du territoire a vu sa population fortement augmenter (+17% pour le Pays de Ried Brun, + 13% pour le Pays de Brisach).

→ **Pression foncière accrue (en particulier à l'Est) qui se confronte à la nécessaire préservation des espaces naturels et agricoles.**



Questionnements / enjeux

Constats

- Une consommation foncière relative plus élevée que sur les agglomérations de Strasbourg et Mulhouse.
- Un phénomène de périurbanisation qui s'est accéléré sur la dernière décennie (en particulier sur l'Est du territoire).

Enjeux

Un objectif régional et national de **diminution de moitié du rythme de consommation des espaces agricoles d'ici à 2020** => la maîtrise de la consommation foncière représente un des principaux enjeux du SCoT.

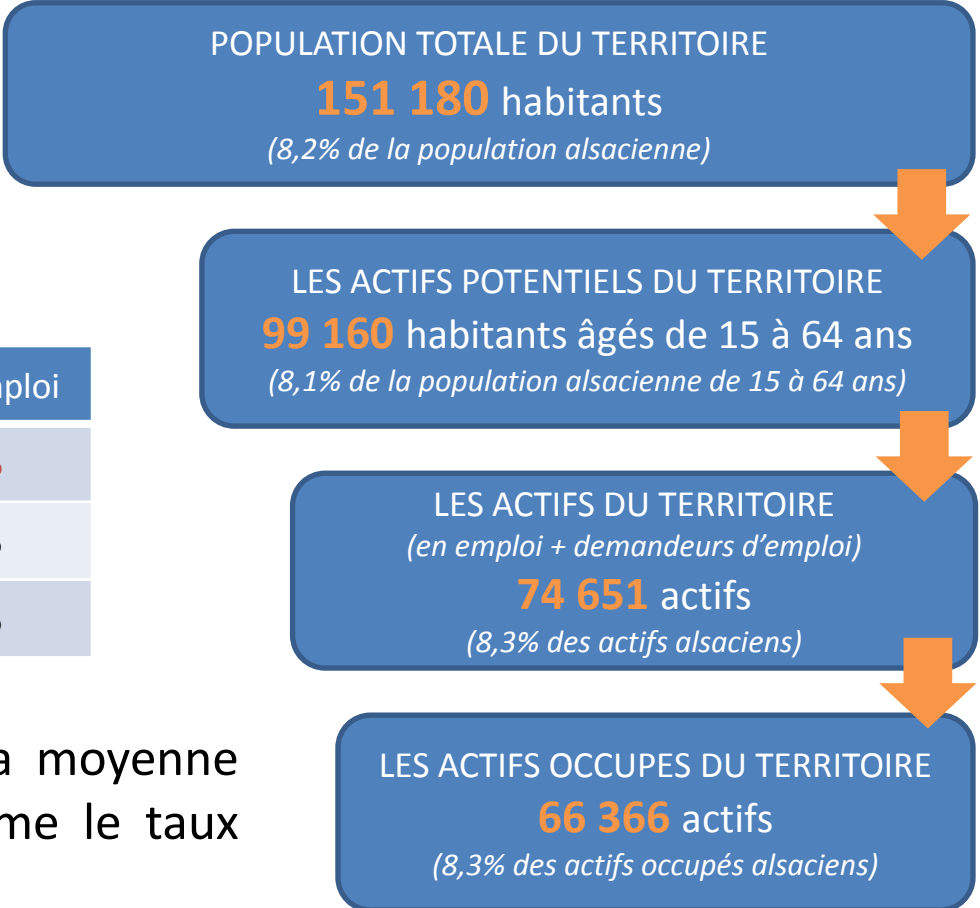


EMPLOI ET POPULATION ACTIVE

- ✓ Population active et taux d'emploi
- ✓ Principaux établissements du territoire
- ✓ Les emplois salariés
- ✓ Quels sont les effets de la crise
- ✓ Quels sont les secteurs structurants



Population active et taux d'emploi : comment se situe le territoire ?



Territoire	Taux d'activité	Taux d'emploi
SCoT CRV	75,3%	66,9%
Alsace	73,4%	65,5%
France	71,7%	63,3%

Un **taux d'activité supérieur** à la moyenne nationale et régionale tout comme le taux d'emploi.

→ **Un territoire actif.**



Population active et taux d'emploi : Quelle évolution ?

La **croissance démographique** sur le périmètre du SCoT a été de **6,3%** sur la période 1999-2009.

Fort de près de 75 000 actifs en 2009 la **croissance du nombre d'actifs** a été de **8,8%** entre 1999 et 2009.



Cette croissance différenciée peut en partie s'expliquer par la progression continue du taux d'activité des femmes.

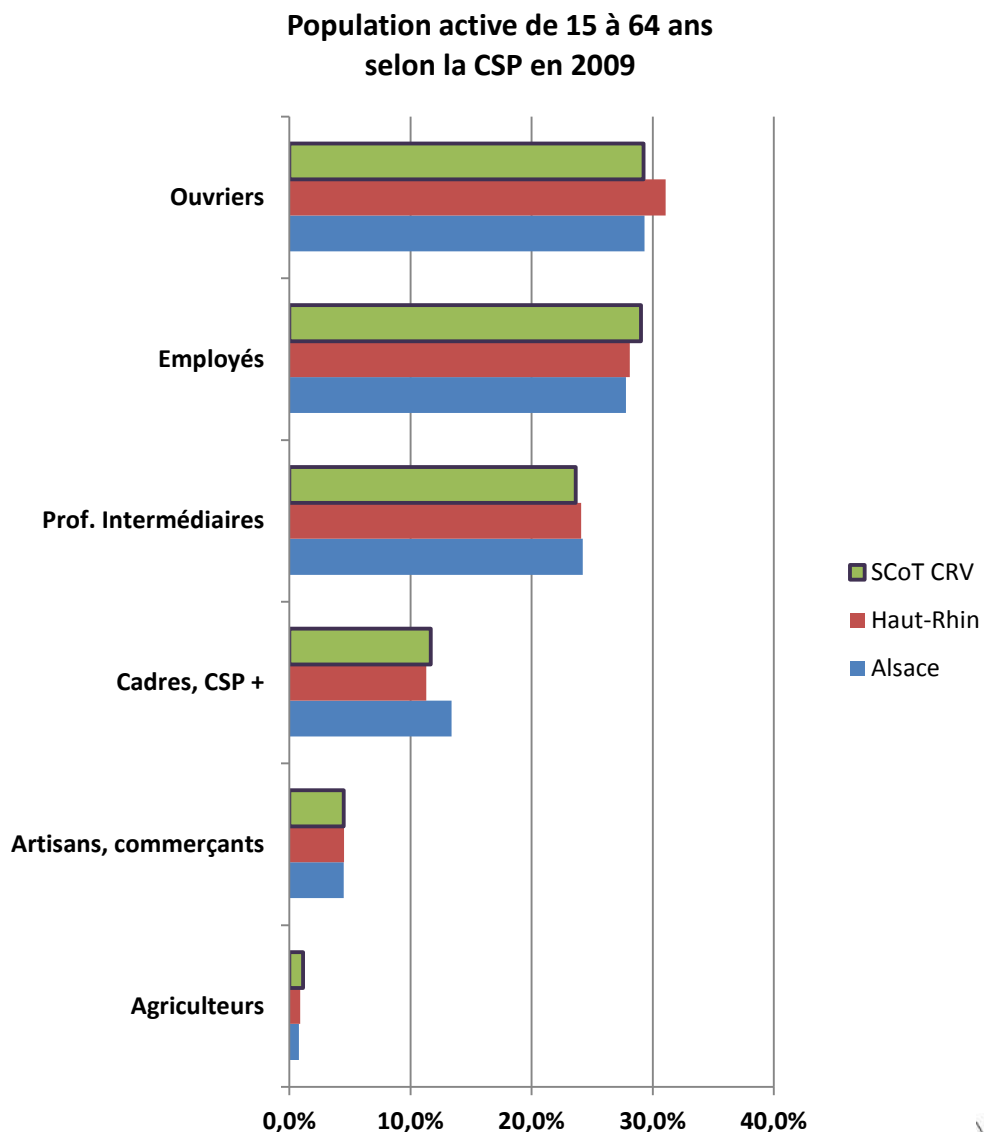
D'un point de vue géographique, l'évolution du nombre d'actifs reflète celle de la croissance démographique avec les **plus fortes croissances recensées à l'Est du territoire**.



Population active : Quelles spécificités ?

Une répartition des catégories socioprofessionnelles (CSP) **similaire** aux tendances **départementales**...

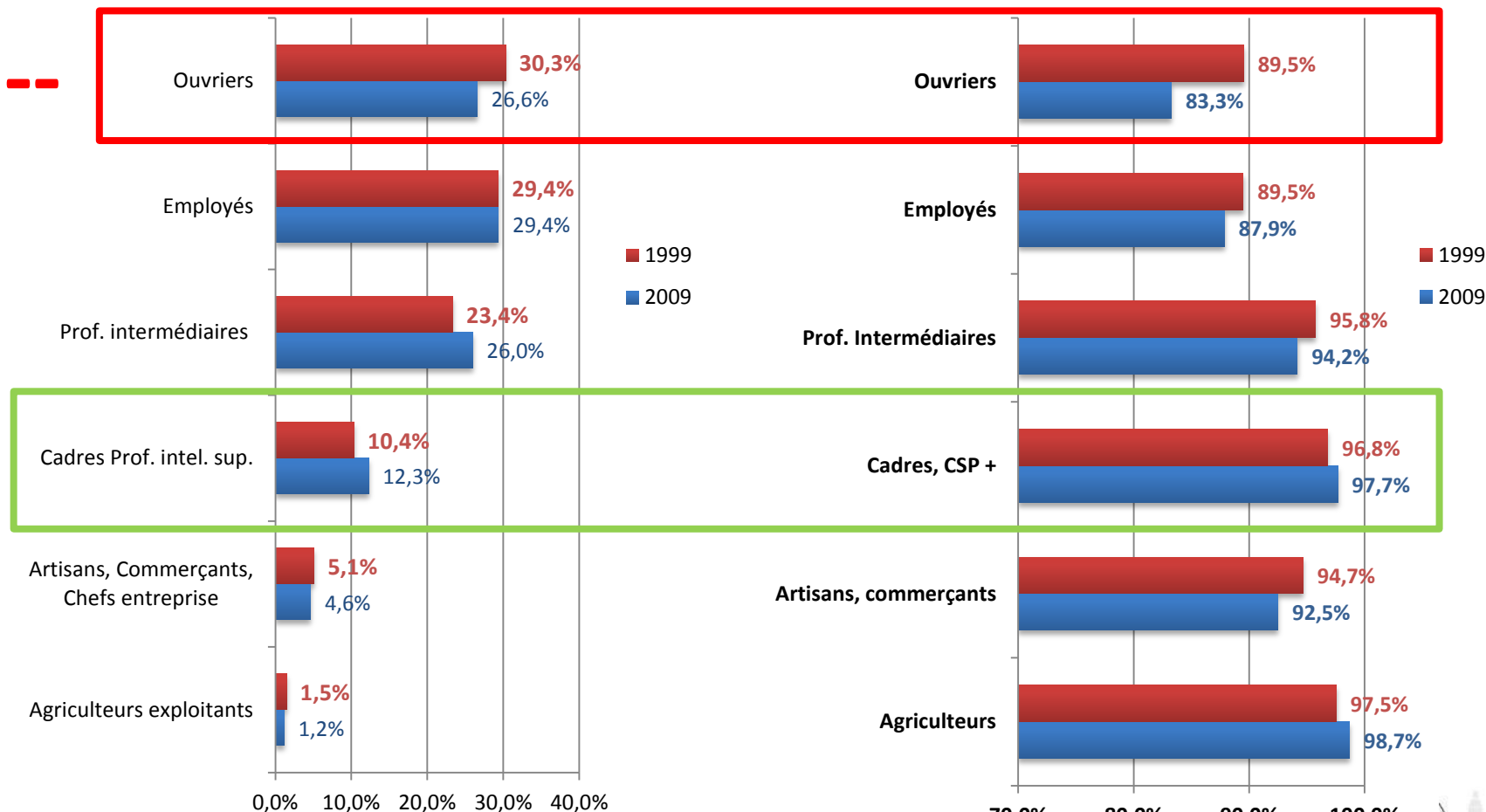
....avec toutefois une part **d'employés et de cadres** plus **élevée** et une part d'ouvriers inférieure.



- La **part des ouvriers diminue de 5,5 points entre 1999 et 2009** tandis que celle des professions intermédiaires gagne près de 3 points. **Les ouvriers sont les plus touchés par l'inactivité.**

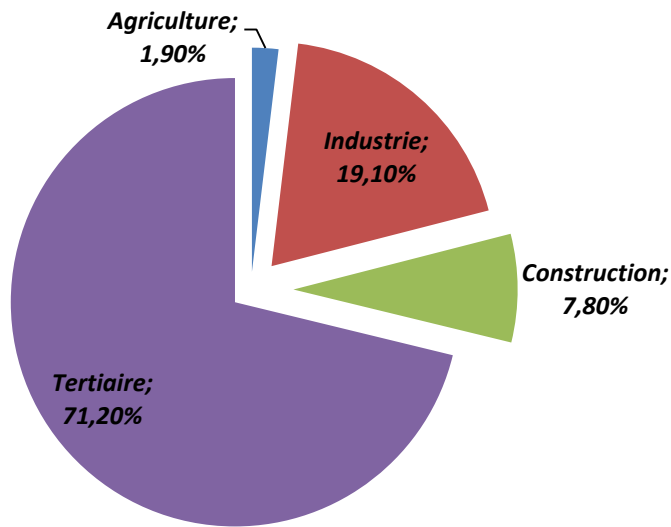
Evolution du nombre d'emplois par CSP entre 1999 et 2009

Evolution de la part des actifs occupés par CSP entre 1999 et 2009

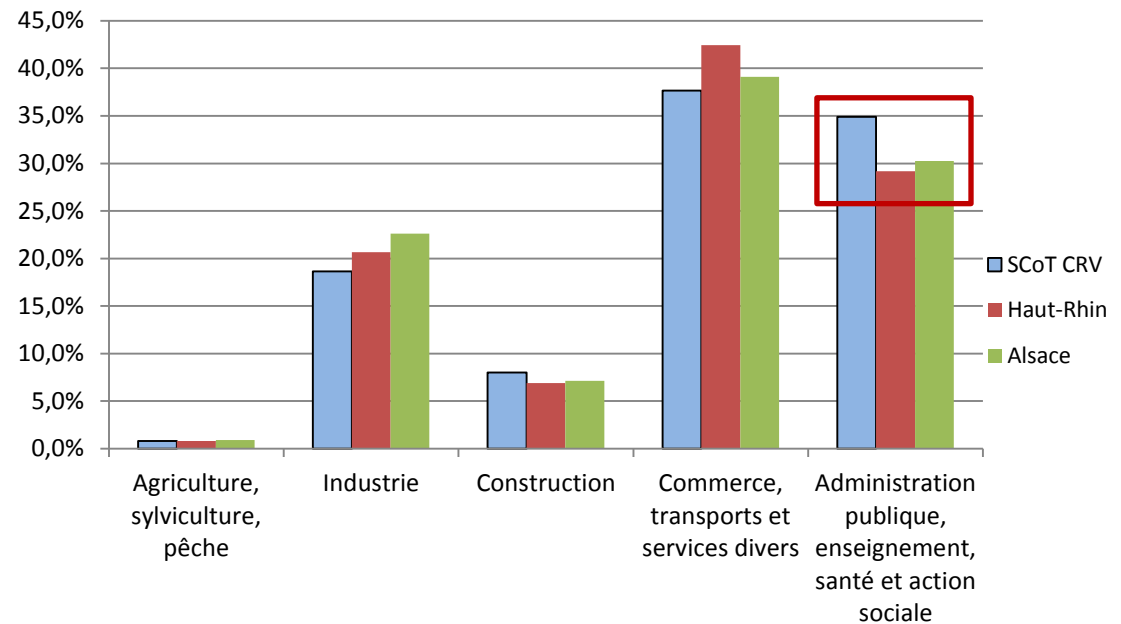


Comment les emplois se répartissent selon les différents secteurs d'activités ?

- En 2009, le territoire compte **70 342** emplois dont 71% d'emplois tertiaires.



Répartition des emplois selon les secteurs d'activités

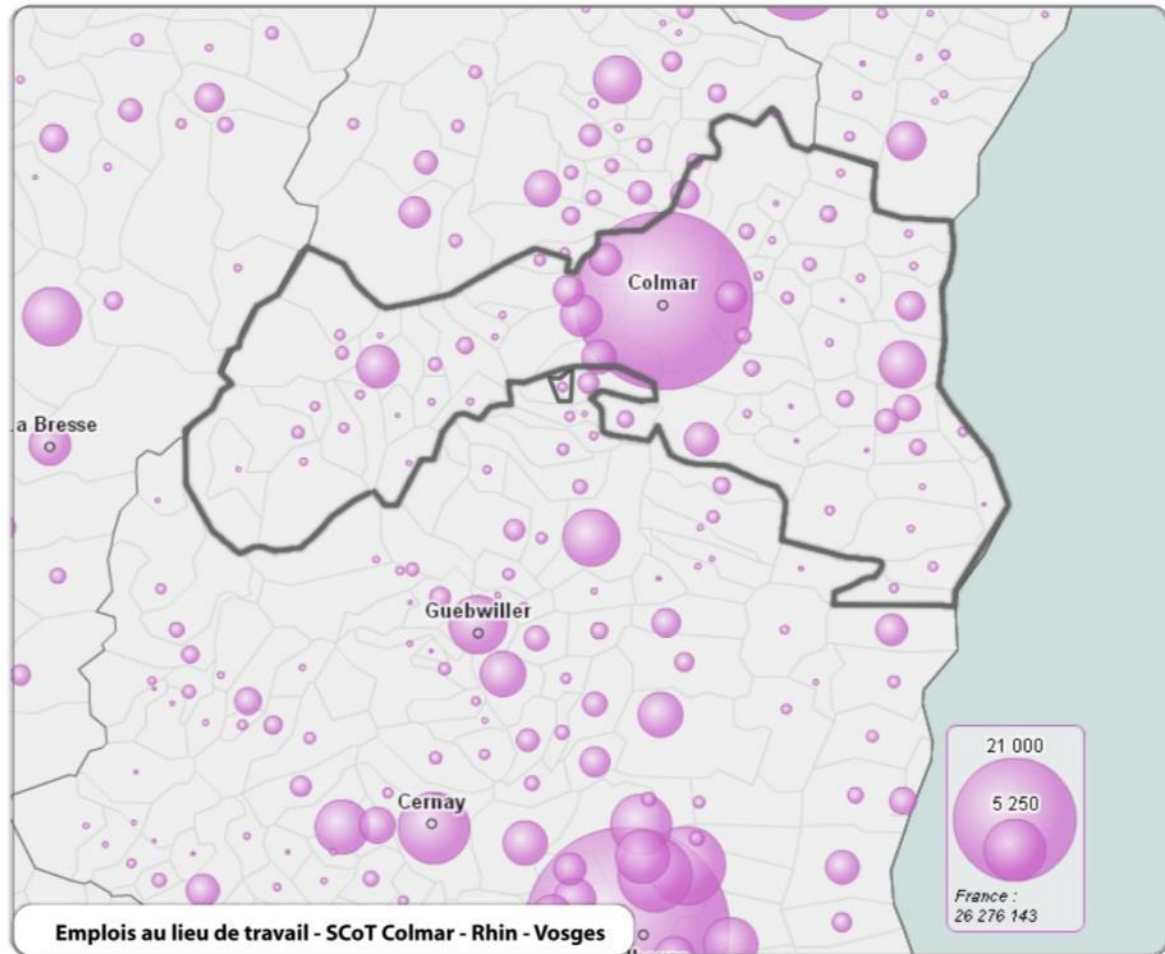


Poids du secteur tertiaire très important sur le territoire du SCoT dû à la part importante d'emplois publics.



Comment se répartissent les emplois sur le territoire ?

- On observe une forte polarisation de l'emploi sur la commune de **Colmar** : **44 360 emplois** soit **63%** des emplois du SCoT .
- **Munster** (2 400 emplois) et **Biesheim** (3 100 emplois) constituent **les pôles d'emplois secondaires** du territoire.



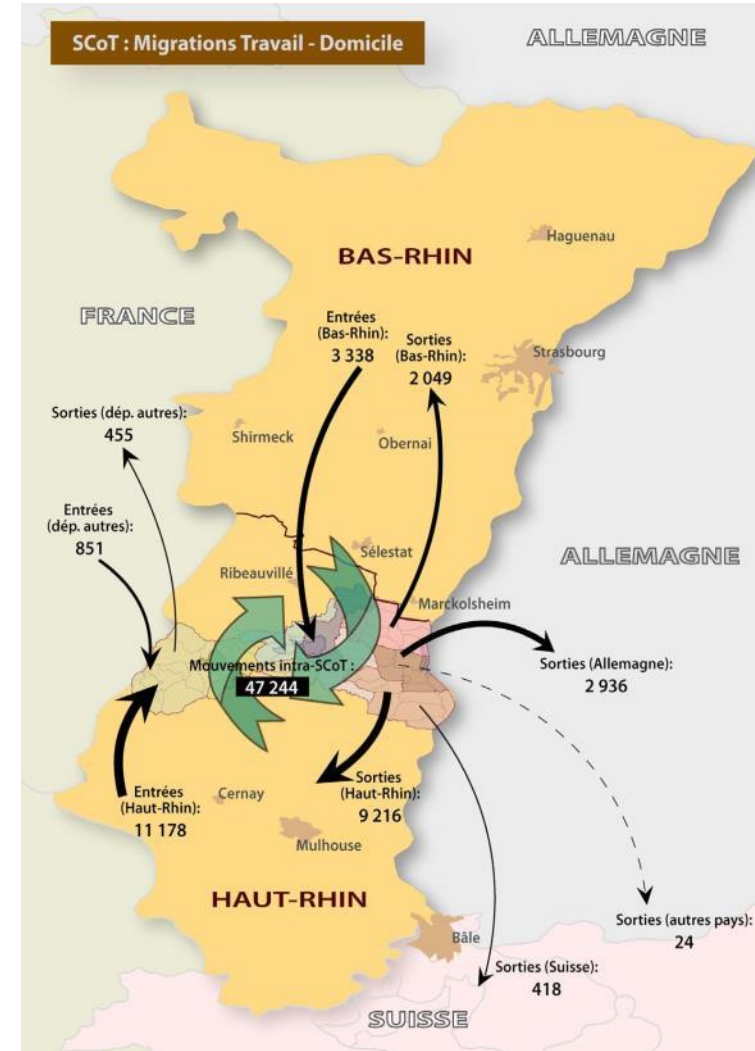
Où travaillent les actifs du SCoT CRV ?

- Un indicateur de concentration d'emploi qui progresse (nb d'emplois / nb d'actifs occupés) :



le territoire crée plus de nouveaux emplois qu'il n'accueille d'actifs.

- Mais des migrations domicile- travail qui augmentent : en 2009, **37% des actifs travaillent dans leur commune de résidence contre 40% en 1999.**



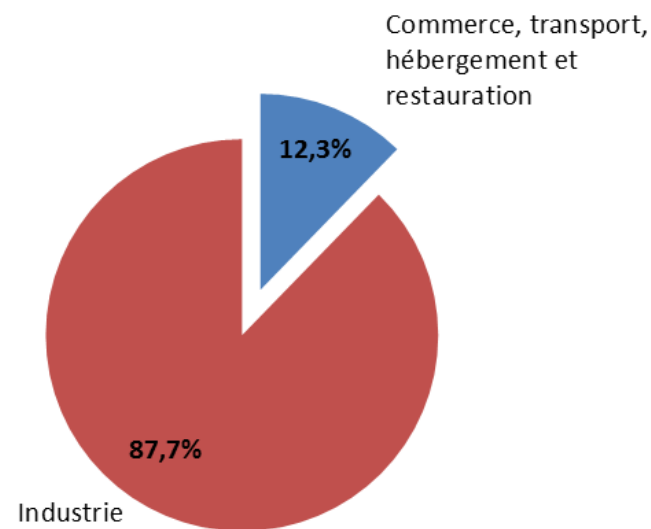
Quels sont les principaux établissements du territoire du SCoT CRV ?

Les établissements de plus de 200 salariés sur le territoire

Nom de la société	Activité principale	Effectifs Salariés
LIEBHERR-FRANCE SAS	Fab. de machines pour l'extraction ou la construction	1 425
CONSTELLIUM FRANCE SAS	Métallurgie de l'aluminium	1 405
RICOH INDUSTRIE FRANCE	Fabrication d'ordinateurs et d'équipements périphériques	1 071
THE TIMKEN COMPANY	Fab. d'engrenages et d'organes mécaniq. de transmission	870
WRIGLEY FRANCE SNC	Fabrication de cacao, chocolat et confiseries	749
CORA SAS	Hypermarché	527
GEORGIA-PACIFIC FRANCE	Fab. d'articles en papier à usage sanitaire ou domestique	512
MAHLE PISTONS FRANCE	Fabrication de moteurs et turbines	416
LIEBHERR MINING	Fab. de machines pour l'extraction ou la construction	413
CAPSUGEL FRANCE	Autres activités manufacturières nca	366
DS SMITH PACKAGING FRANCE	Fabrication de papiers et de cartons	340
ENTREPOT E.LECLERC	Centrale d'achat alimentaire	290
CENTRE E.LECLERC	Hypermarché	245

Source : CCI Alsace – 01/01/2012

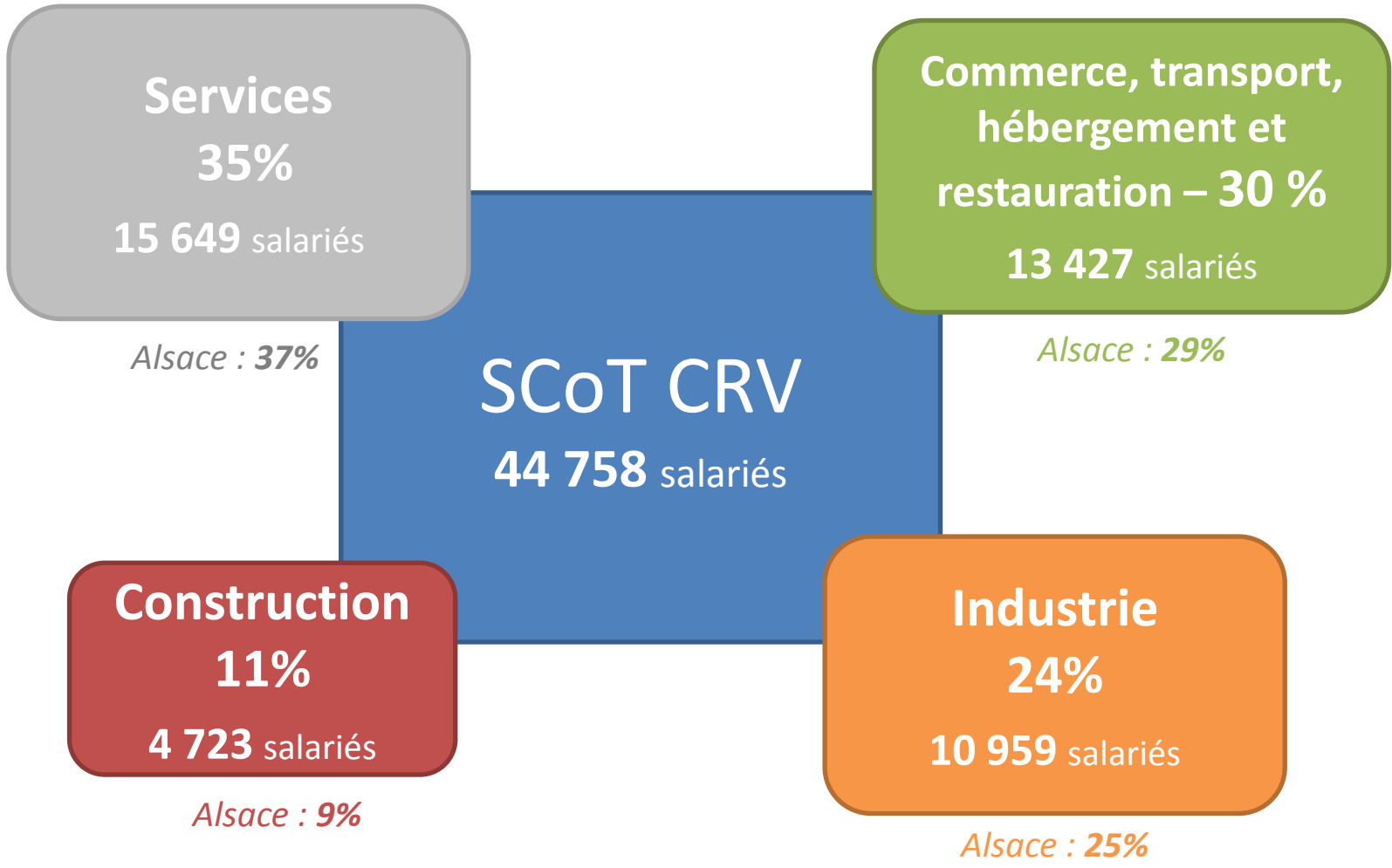
Répartition sectorielle des salariés des 13 principaux établissements



Les 13 principaux établissements du territoire regroupe près **8 700 salariés** (19% des salariés du territoire). Parmi eux, **88%** exercent une activité **dans le secteur de l'industrie**.



Dans quel secteur sont les emplois salariés du territoire ?

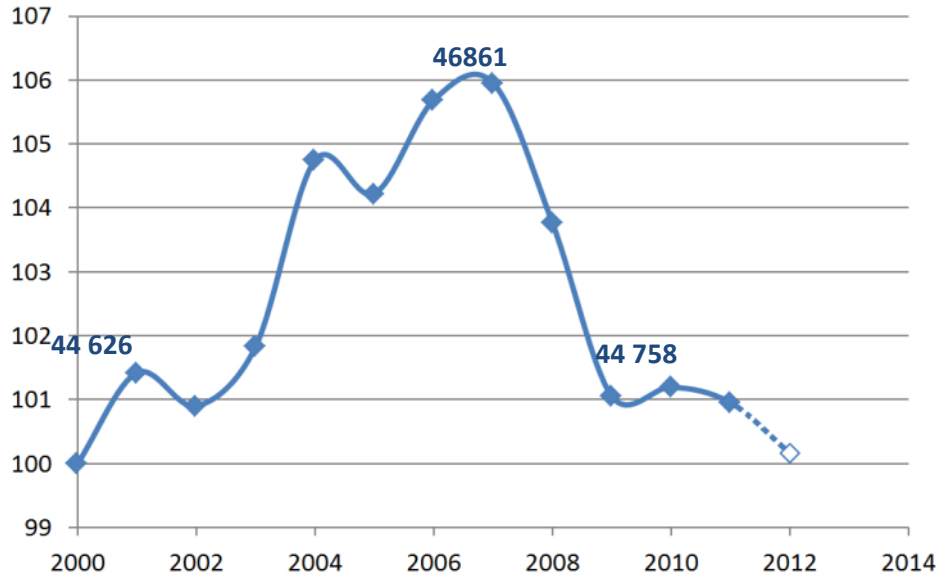


N.B : sont comptabilisés ici l'ensemble des salariés cotisant à l'UNEDIC. Les salariés de la fonction publique, de l'agriculture et des services à domicile ne sont pas comptabilisés ici.

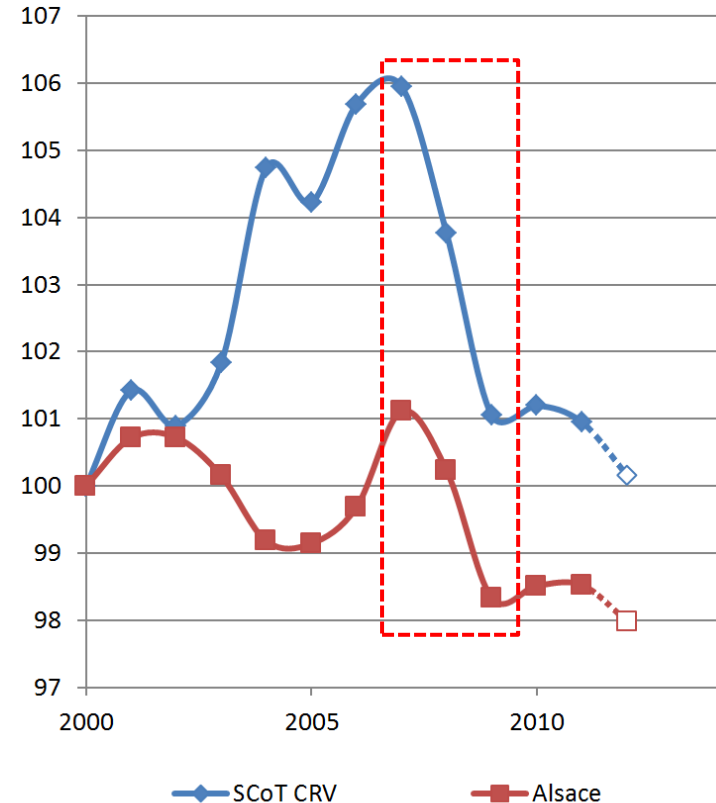


Quelle est l'évolution de l'emploi salarié ?

Evolution de l'emploi salarié sur le territoire depuis 2000

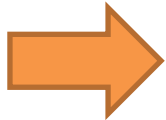


Evolution de l'emploi salarié – base 100
SCoT CRV et Alsace



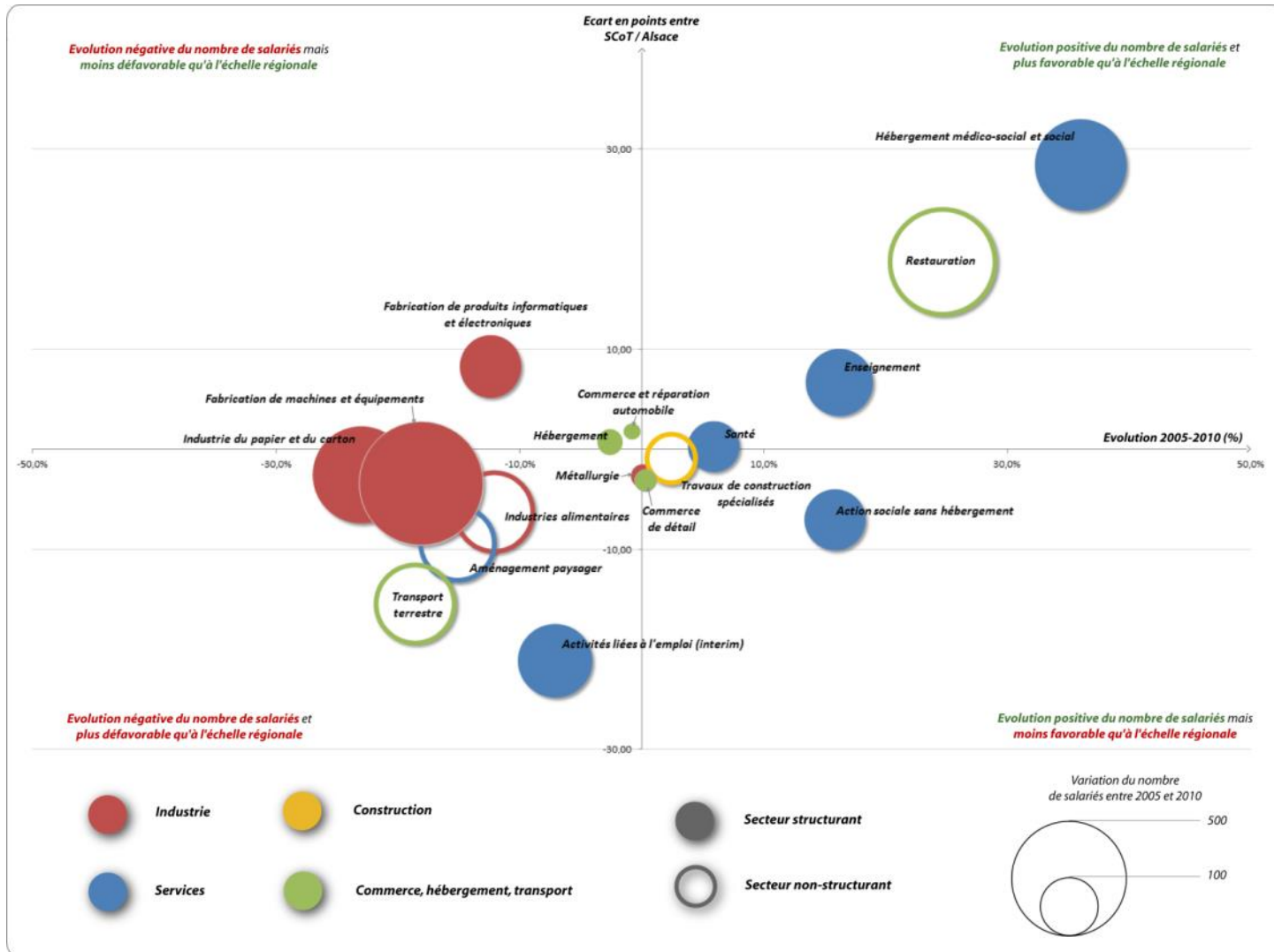
Entre 2002 et 2007, l'évolution du nombre salariés a été **plus favorable** qu'à l'échelle régionale.

Depuis 2008, le nombre de salariés a **chuté plus fortement** qu'au niveau régional.



L'évolution des grands secteurs du territoire de Colmar

L'évolution des 18 secteurs représentant plus de 2% des effectifs salariés du territoire entre 2005 et 2010



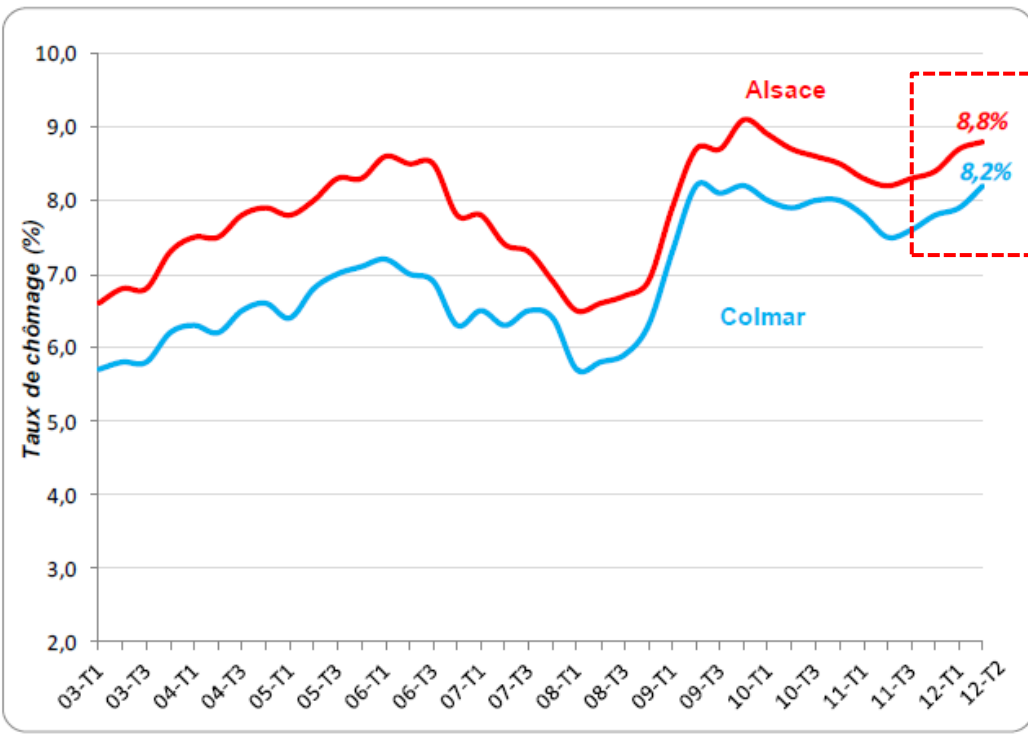
LE MARCHÉ DU TRAVAIL

- ✓ Taux de chômage
- ✓ Le marché du travail en Alsace



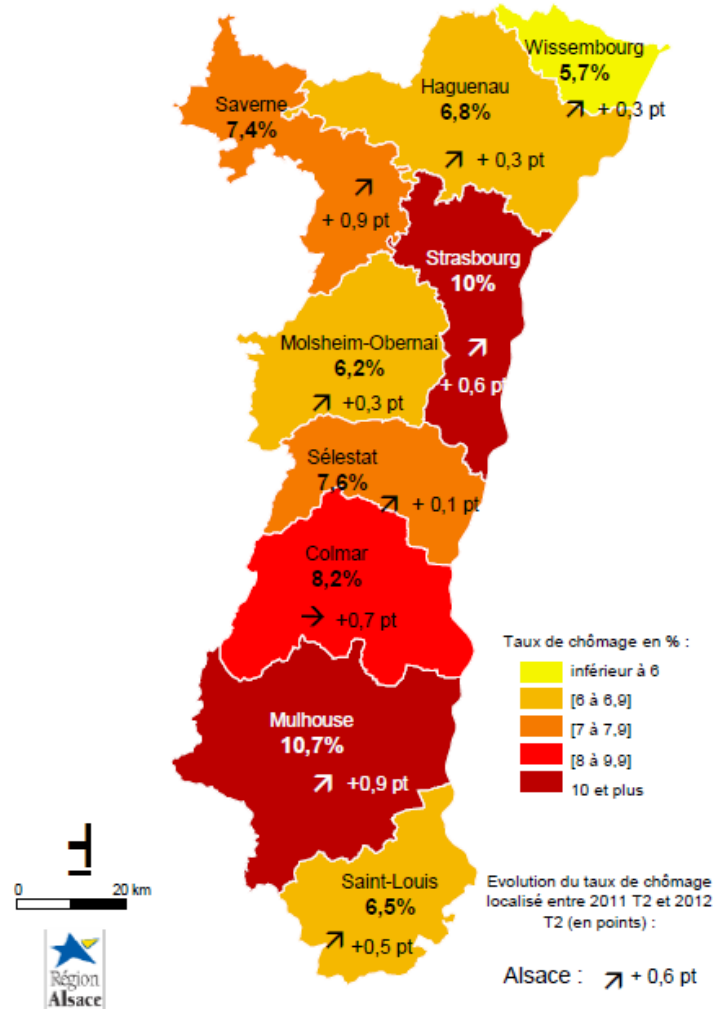
Quel est le taux de chômage ?

- ✓ Un **taux de chômage en hausse** depuis le 4^{ème} trimestre 2011
- ✓ **8,2%** pour la zone d'emploi de Colmar



Source : INSEE – Taux de chômage localisé

[31] Taux de chômage par zones d'emploi
2^{ème} trimestre 2012

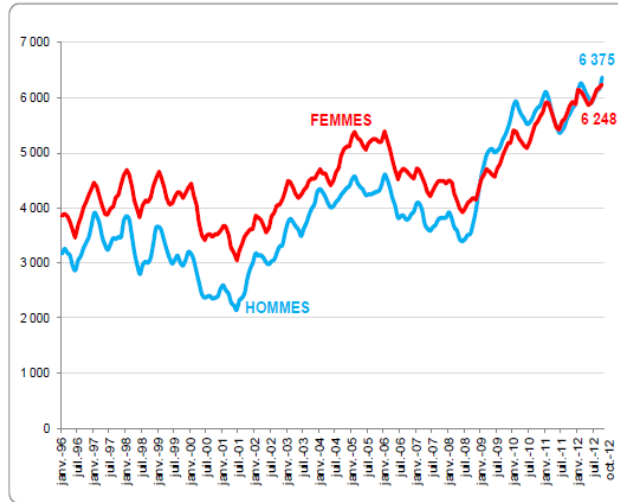


Réalisation : Région Alsace
DEF Etudes et prospective
novembre 2012 – R. Heitz
12-16

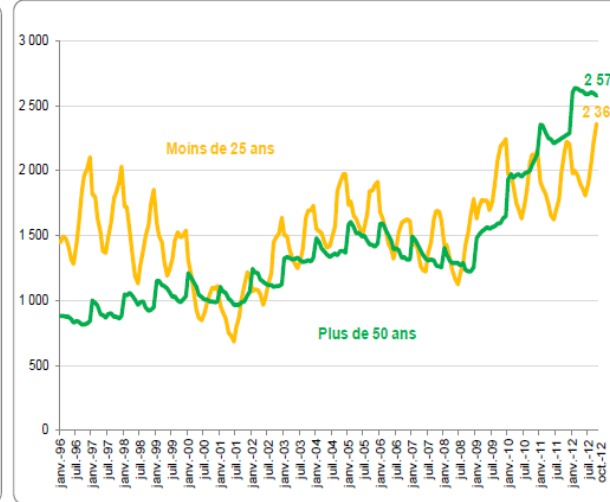
Source : INSEE - Taux de chômage localisés

L'évolution de la demande en emplois selon 3 indicateurs

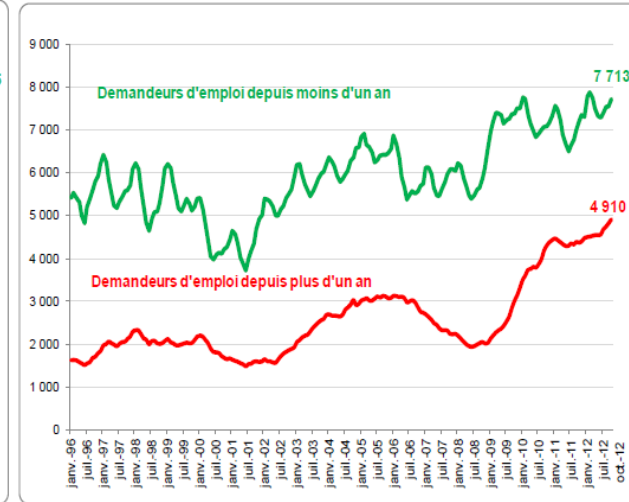
✓ Par sexe



✓ Par âge



✓ Par durée de chômage



Source : STMT – Pôle Emploi, DARES / DIRECCTE Alsace – données brutes au 31/10/2012

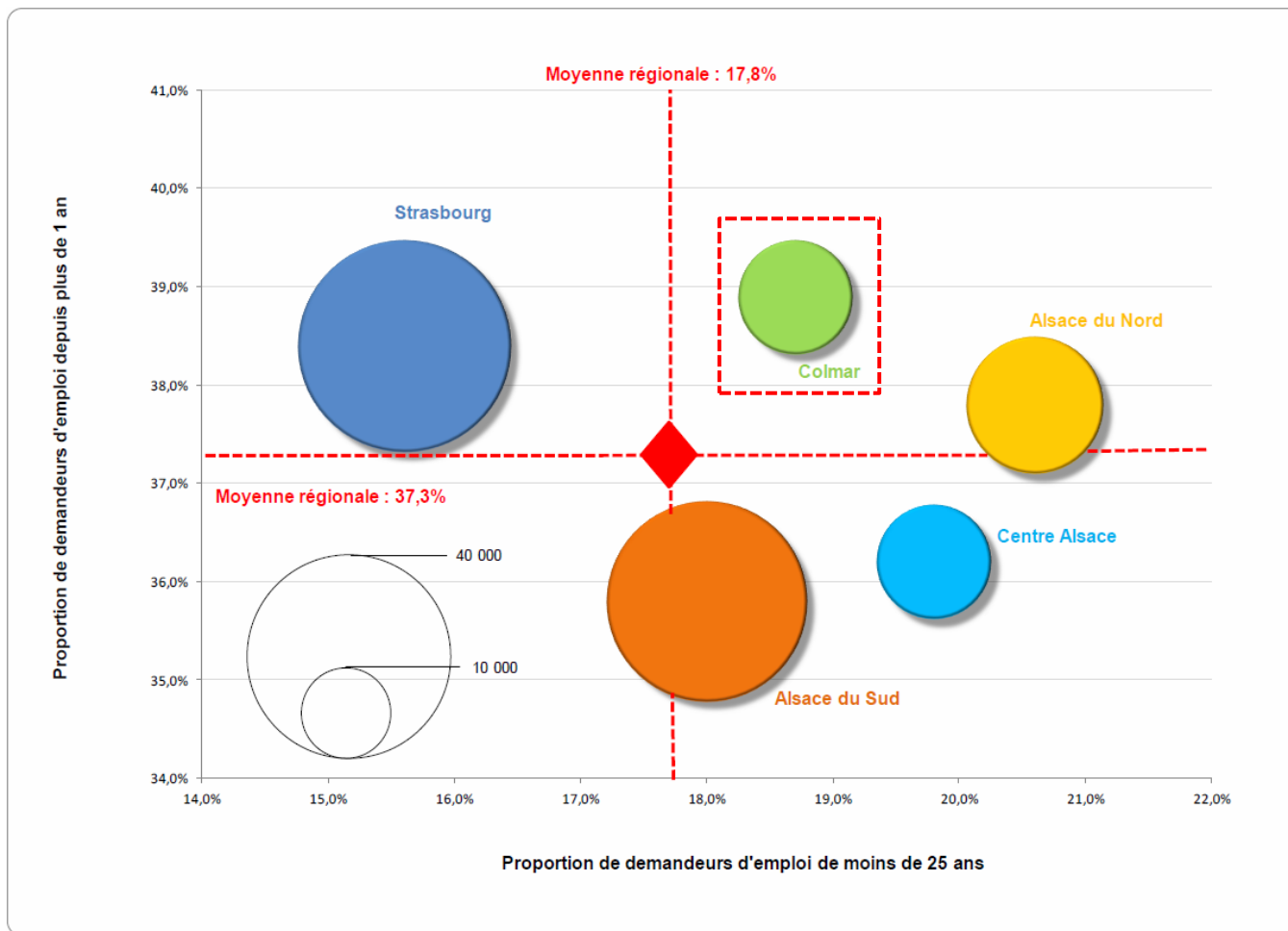
Depuis la crise de 2008, trois phénomènes apparaissent :

- **L'écart entre les hommes et les femmes s'est considérablement réduit.**
- **Les demandeurs d'emploi de plus de 50 ans sont désormais plus nombreux que ceux de moins de 25 ans.**
- **La part des demandeurs de plus d'un an a fortement augmenté depuis le début de l'année 2009.**



Le marché du travail selon les territoires

- ✓ Une part de jeunes demandeurs d'emploi supérieure à la moyenne régionale tout comme la proportion de chômeurs de longue durée.

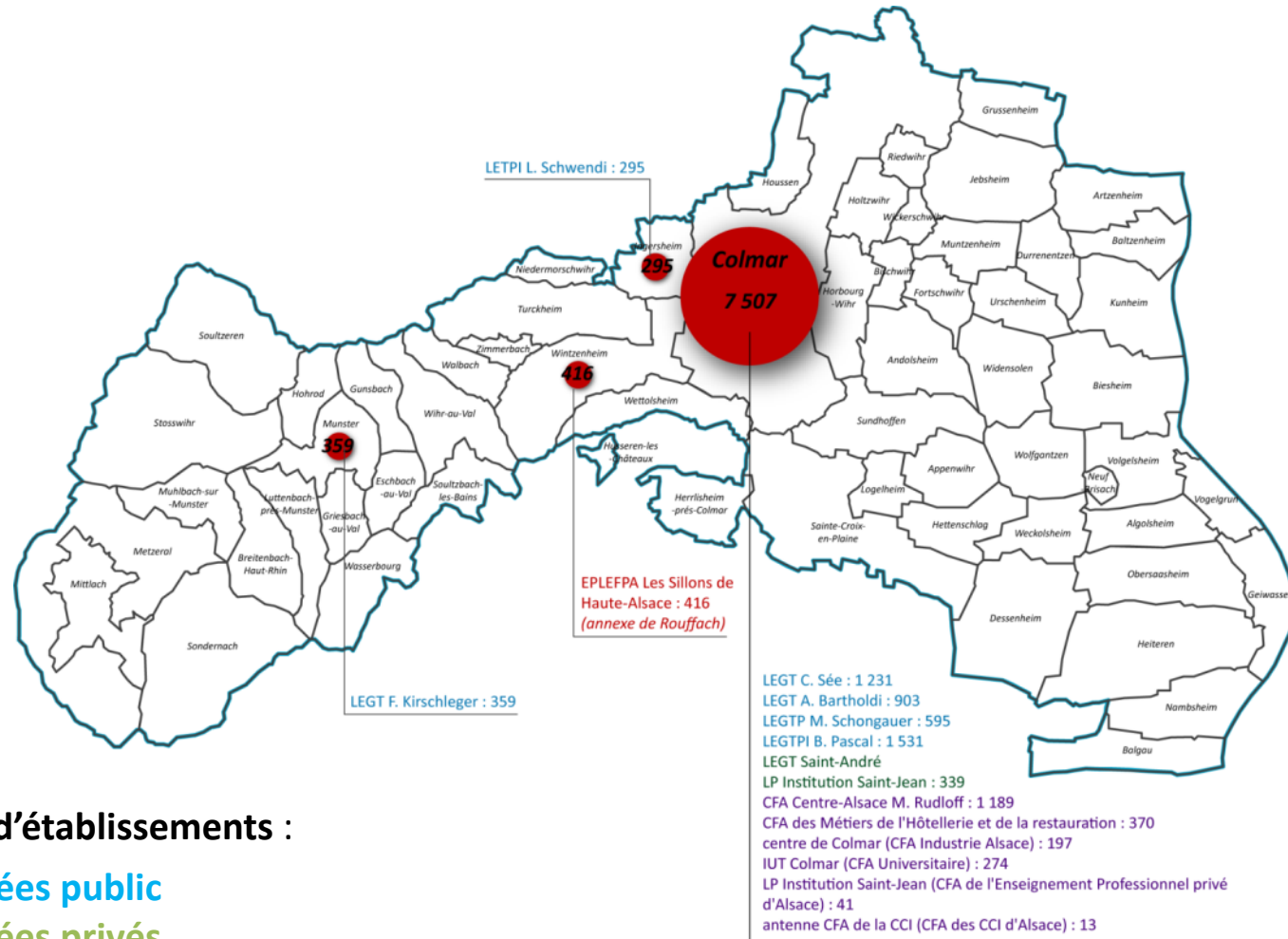


L'OFFRE DE FORMATION

- ✓ Quelle répartition géographique
- ✓ Les spécialités du territoire
- ✓ Le territoire a-t-il la capacité à former ses jeunes ?



Comment se répartit l'offre de formation initiale sur le territoire ?



Nombre d'établissements :

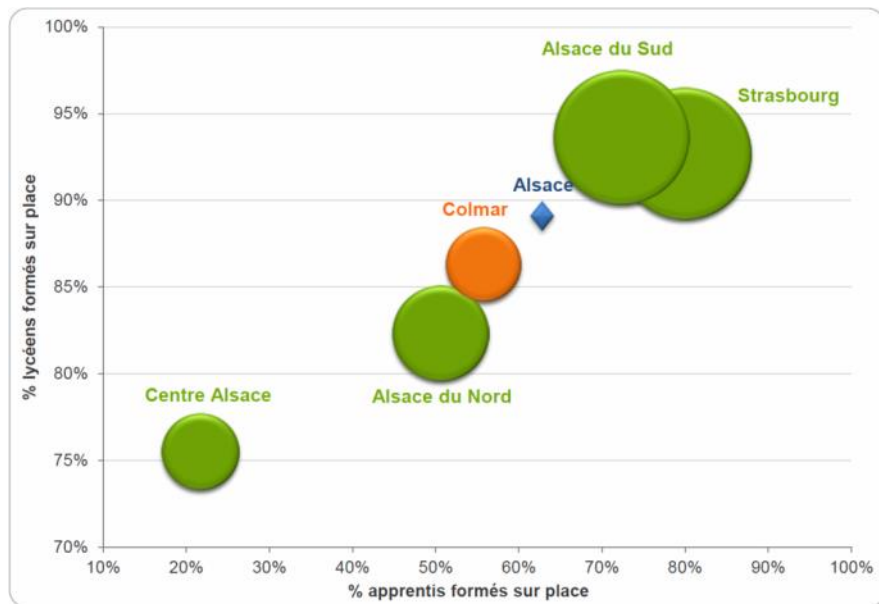
- 6 Lycées public
- 2 Lycées privés
- 1 Lycée agricole (annexe)
- 2 CFA
- 4 antennes de formation



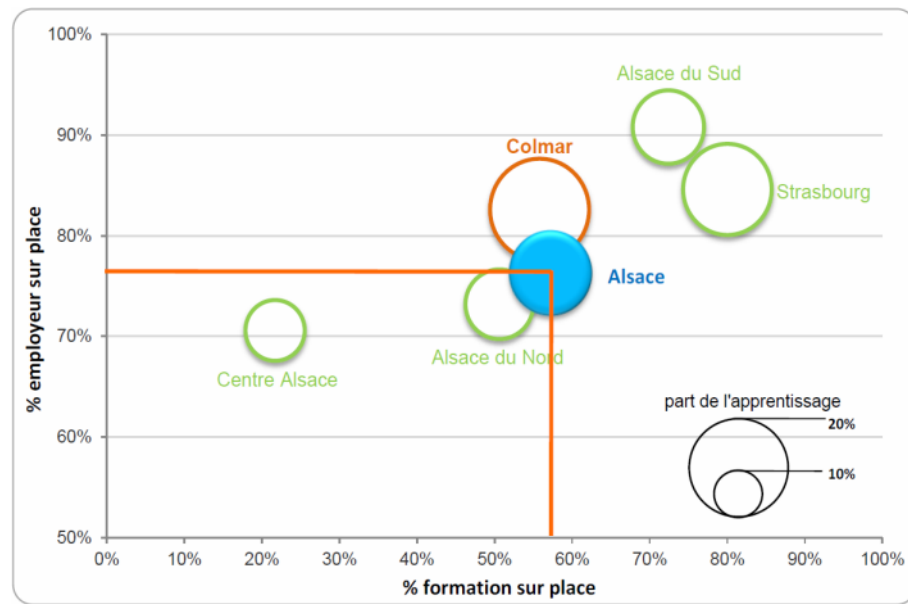
Le territoire a-t-il une capacité suffisante pour former ses jeunes ?

- ✓ En 2011, le territoire de Colmar forme 5 714 de ses jeunes : **55,8%** des apprentis et **86,3%** des lycéens sont formés sur le territoire.

% des apprentis et lycéens formés sur le territoire



Capacité des territoire à embaucher et former des apprentis



- ✓ Le territoire est proche de la moyenne régionale mais moins bien doté que les territoires de Mulhouse et Strasbourg.

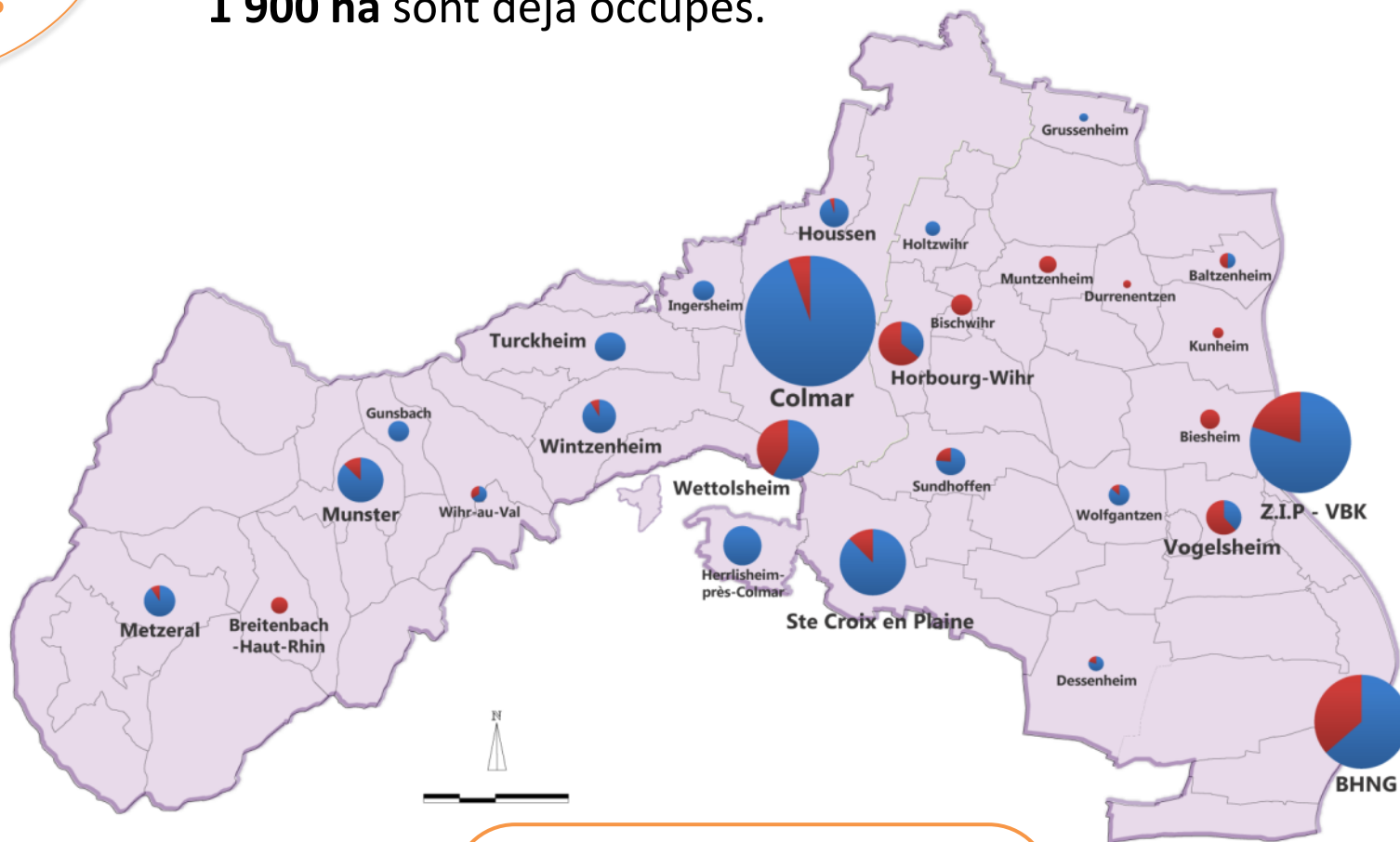


LES ZONES D'ACTIVITÉS

- ✓ Quelle répartition géographique
- ✓ Les disponibilités foncières
- ✓ Les projets



- 38 zones d'activités économiques pour plus de 2 400 ha dont 1 900 ha sont déjà occupés.



Sur les 504 ha encore disponibles au sein des zones d'activités, près de 31 % des surfaces sont mobilisables à court terme (données 2013).



- Environ **40%** des surfaces disponibles dans les zones d'activités économiques sont mobilisables à court terme (170 ha).

ZONES D'ACTIVITES						disponibilités pour l'accueil de zones commerciales*	disponibilités pour l'accueil d'activités touristiques*
Communes	Surface totale	Surface occupée	Surface disponible				
			Total	Viabilisée	Non Viabilisée		
Breitenbach	1,80	0,00	1,80			2,00	
Griesbach-au-Val						0,02	
Gunsbach	5,85	5,85	0,00				
Metzeral	10,80	8,00	2,80	1,70	1,10		10,00
Muhlbach-sur-Munster							1,50
Munster	33,80	30,30	3,50	3,50			4,50
Soultzeren							
Stosswihr							7,64
Com Co de la Vallée de Munster	3,00	2,00	1,00	1,00		3,00	
TOTAL Vallée de Munster	55	46	9	6,20	1,10	5,02	23,64
Colmar	779,78	737,25	42,53	?	?		
Houssen	37,50	37,50	0,00				
Herrlisheim-près-Colmar	8,00	8,00	0,00				
Horbourg-Wihr	69,13	20,88	48,25	36,95	11,30		
Ingersheim	8,35	8,35	0,00			?	
Jebsheim						2,00	
Sainte-Croix-en-Plaine	160,74		20,00	20,00		10,00	
Sundhoffen	14,30	10,91	3,39	0,39	3,00		
Turckheim	35,31					16,00	
Wettolsheim	87,09	50,55	36,00	14,16	22,38	?	
Wintzenheim	35,25	32,21	3,04				
TOTAL Agglomération de Colmar	1235	906	153	72	37	28	0

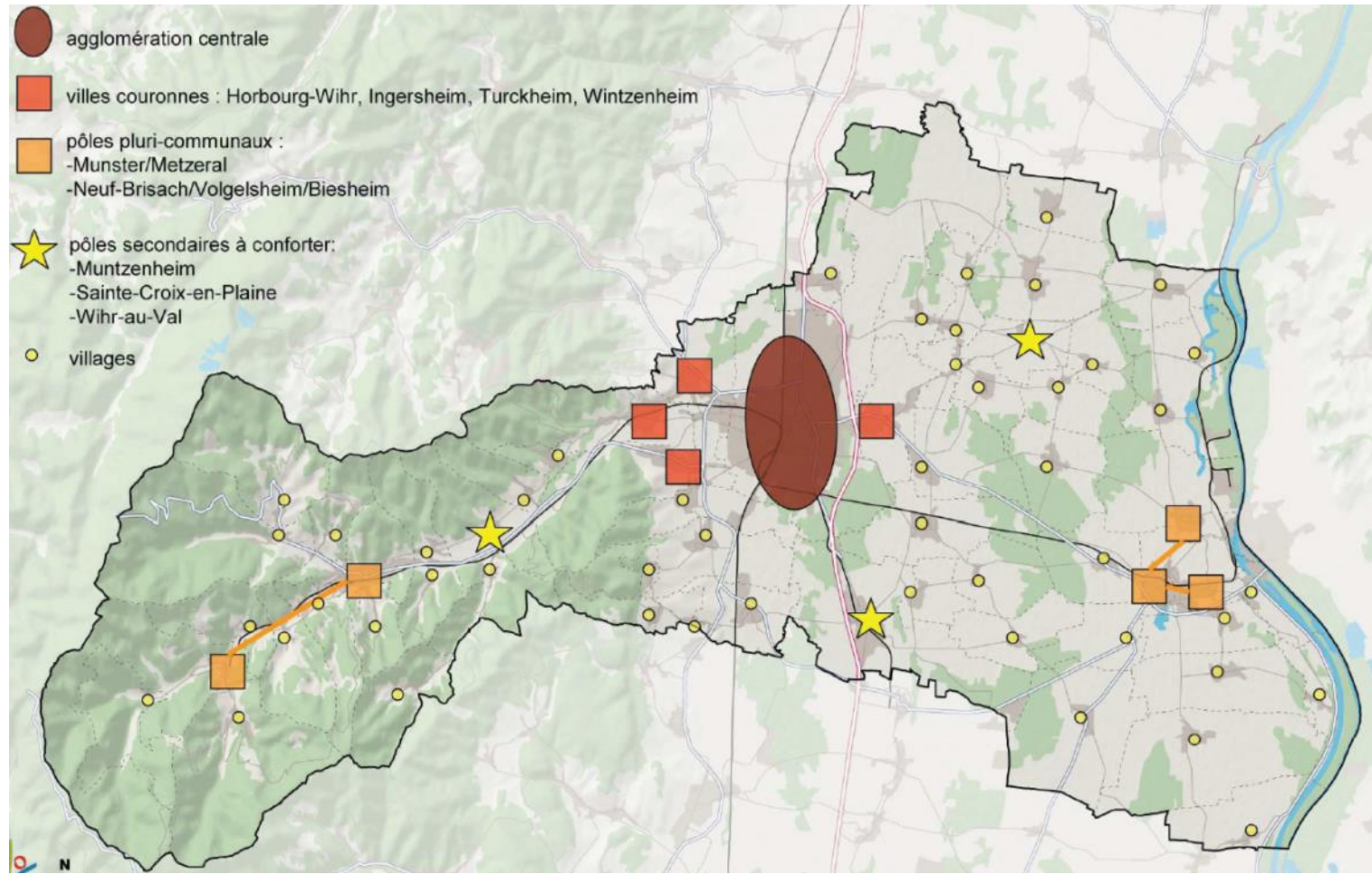


- Environ **40%** des surfaces disponibles dans les zones d'activités économiques sont mobilisables à court terme (**170 ha**)

Bischwihr	10,00	0,00	10,00	0,00	10,00		
Fortschwihr						1,96	
Grussenheim	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	
Holtzwihr	3,90	3,90	0,00	0,00	0,00		
Muntzenheim	7,25	0,00	7,25	0,00	7,25	7,25	
TOTAL Est Agglomération de Colmar	22	5	17	0	17	10	0
Balgau						1	
Baltzenheim	4,80	2,40	2,40	0,01	2,39	2,40	
Biesheim	12,00	0,00	12,00	0,00	12,00		
Dessenheim	3,37	2,67	0,70	0,70	0,00		
Durrenentzen	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00		
Kunheim	1,50		1,50				
Neuf-Brisach						3,00	
Obersaasheim						2,00	
Volgelsheim	47,00	17,30	29,70	27,90	1,80	2,97	
Weckolsheim						1,00	
Wolfgangzen	11,29	9,75	1,54	1,54			
Zone "VVBK"	550,0	440,0	110,0		110,0		
Zone "BNHG"	456,0	290,0	166,0	60,0	106,0	30,0	
TOTAL Pays de Brisach	1087	762	325	90	233	42	0
TOTAL SCOT	2400	1719	504	168	288	86	24
						*données issues des questionnaires envoyés en mairie	*données issues des questionnaires envoyés en mairie

Questionnements / enjeux

Quelle armature territoriale pour le projet de SCoT ?



L'armature urbaine du territoire du SCoT CRV

(approuvé en juin 2011)



DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL

SOMMAIRE

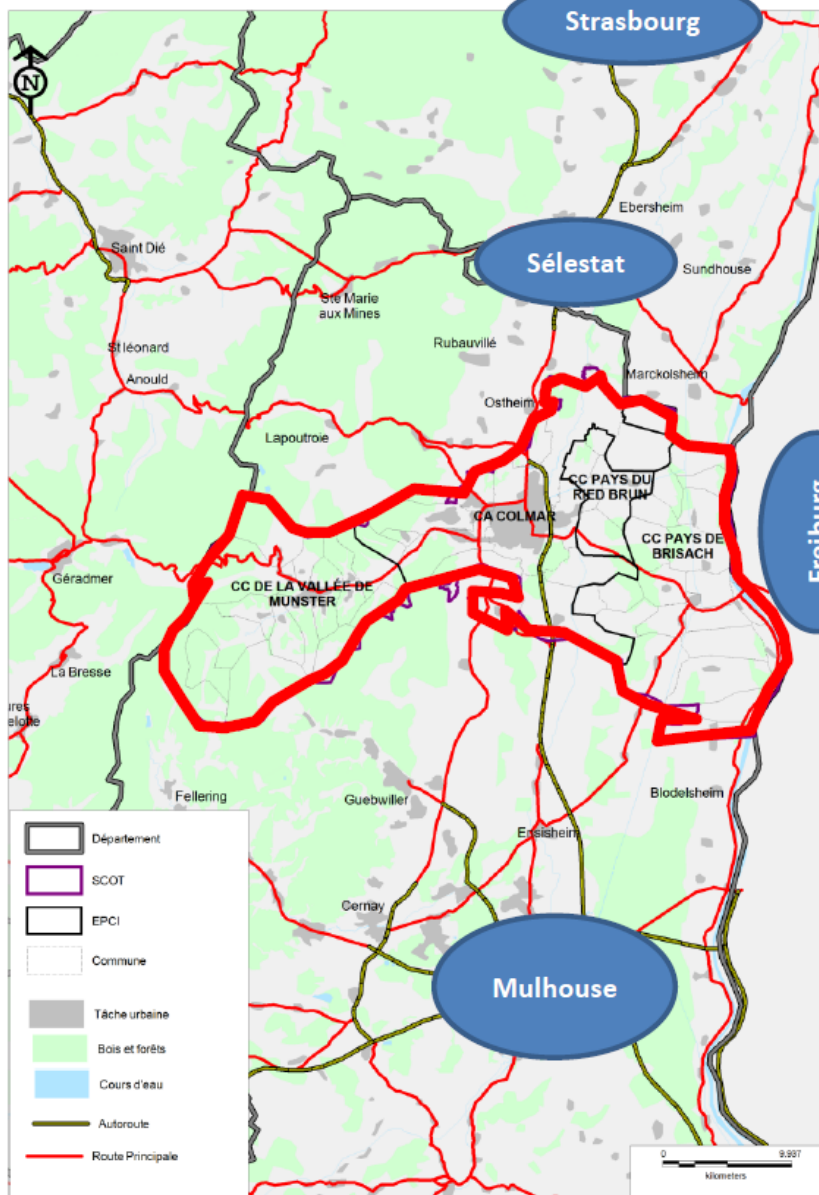
1. Diagnostic commercial
2. Niveau qualitatif des polarités identifiées
3. Les enjeux sur la thématique commerciale



1. DIAGNOSTIC COMMERCIAL

Positionnement territorial

61 communes, 4 EPCI, population 2009 :
150 542 habitants



Principaux constats

- Structuration du territoire :
 - < 1 000 hab : 32 communes
 - 1 000 à 5 000 hab : 27 communes
 - Wintzenheim : 7 610 habitants
 - Colmar : 67 214 habitants

Positionnement territorial au croisement entre l'axe rhénan nord-sud et l'axe est-ouest (Freiburg/Vosges). Proximité de 2 polarités régionales majeures (Strasbourg et Mulhouse) et de l'Allemagne.

- Infrastructures / flux
 - Autoroute A35 : entre 30 000 et 45 000 véhicules en moyenne par jour
 - Gare Colmar : environ 3 000 000 de voyageurs par an (en 7^{ème} position parmi les gares de l'est de la France)

- Distances pôles concurrentiels (*données Google Map*)

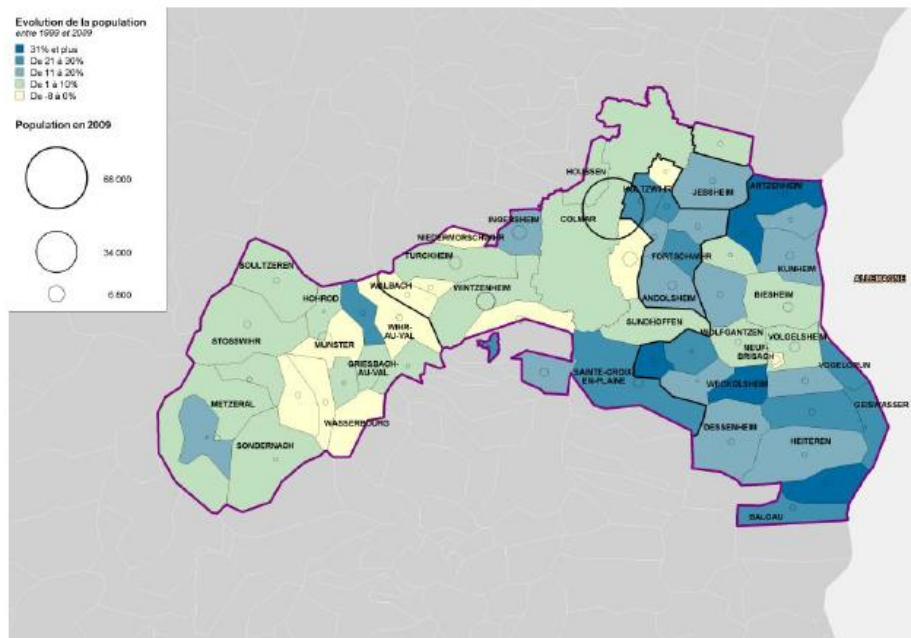
Mulhouse : 43 km / 40 minutes

Freiburg : 50 km / 50 minutes

Strasbourg : 75 km, 1 heure

Sélestat : 25 km, 28 minutes

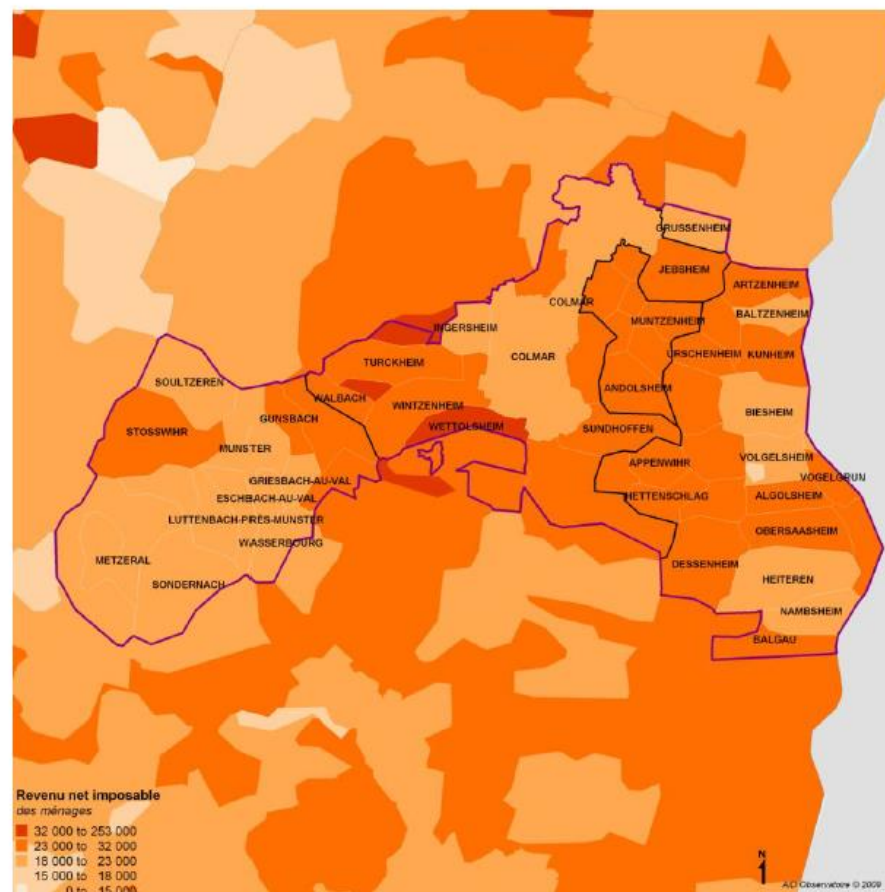
Evolution annuelle de la population de 1999 à 2009



150 542 habitants

+ 8 986 habitants en 11 ans

soit une augmentation de 6,3 % de la population, en cohérence avec la croissance départementale.



Revenu moyen des ménages du périmètre d'étude

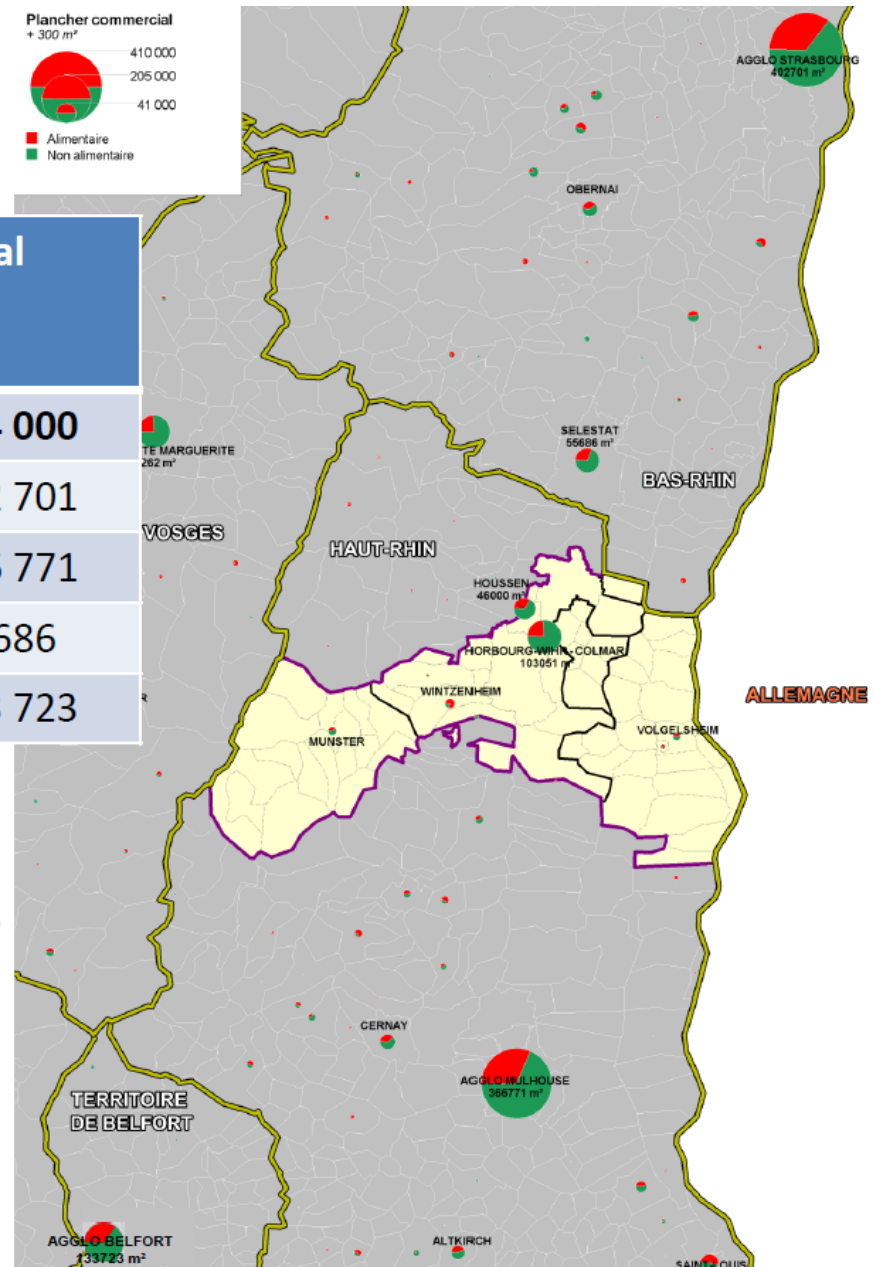
Profil sociologique de la clientèle du commerce du périmètre d'étude

	SCOT	CA Colmar	CC de la Vallée de Munster	CC Pays de Brisach	Husseren les Chateaux (CC hors scot)	CC Pays du Ried Brun	HAUT RHIN	ALSA CE	FRANCE
Taille de ménage	2.36	2.27	2.39	2.61	2.41	2.71	2.4	2.38	2.33
Tranche âge									
<i>Part des moins de 30 ans</i>	37%	37%	33%	36%	32%	36%	37%	36%	37%
<i>30 - 45 ans</i>	21%	21%	20%	24%	23%	22%	21%	21%	20%
<i>45 – 60 ans</i>	21%	20%	22%	22%	20%	25%	21%	21.5 %	20%
<i>Part des + 60 ans</i>	21%	22%	25%	18%	25%	17%	21%	21.5 %	23%
Catégories socioprofessionnelles									
<i>Agriculteurs / ouvriers</i>	15%	15%	14%	13%	16%	20%	15%	15%	12%
<i>Cadres / Artisans / commerçants</i>	8%	8%	9%	13%	7%	6%	8%	9%	10%
<i>Prof inter / employés</i>	26%	26%	26%	22%	25%	25%	25%	25%	25%
<i>Retraités / autres</i>	51%	51%	51%	52%	52%	49%	52%	51%	53%

Source : Insee 2009

Pôles concurrentiels extérieurs

Agglomération	Alimentaire (m ²)	Non alimentaire (m ²)	Total
SCoT CRV	67 000	127 000	194 000
Agglo Strasbourg	143 604	259 097	402 701
Agglo Mulhouse	115 382	251 389	366 771
Sélestat	17 686	38 000	55 686
Agglo Belfort	44 881	88 842	133 723



Distances pôles concurrentiels (données Google Map)

Mulhouse : 43 km / 40 minutes

Freiburg (Allemagne) : 50 km / 50 minutes

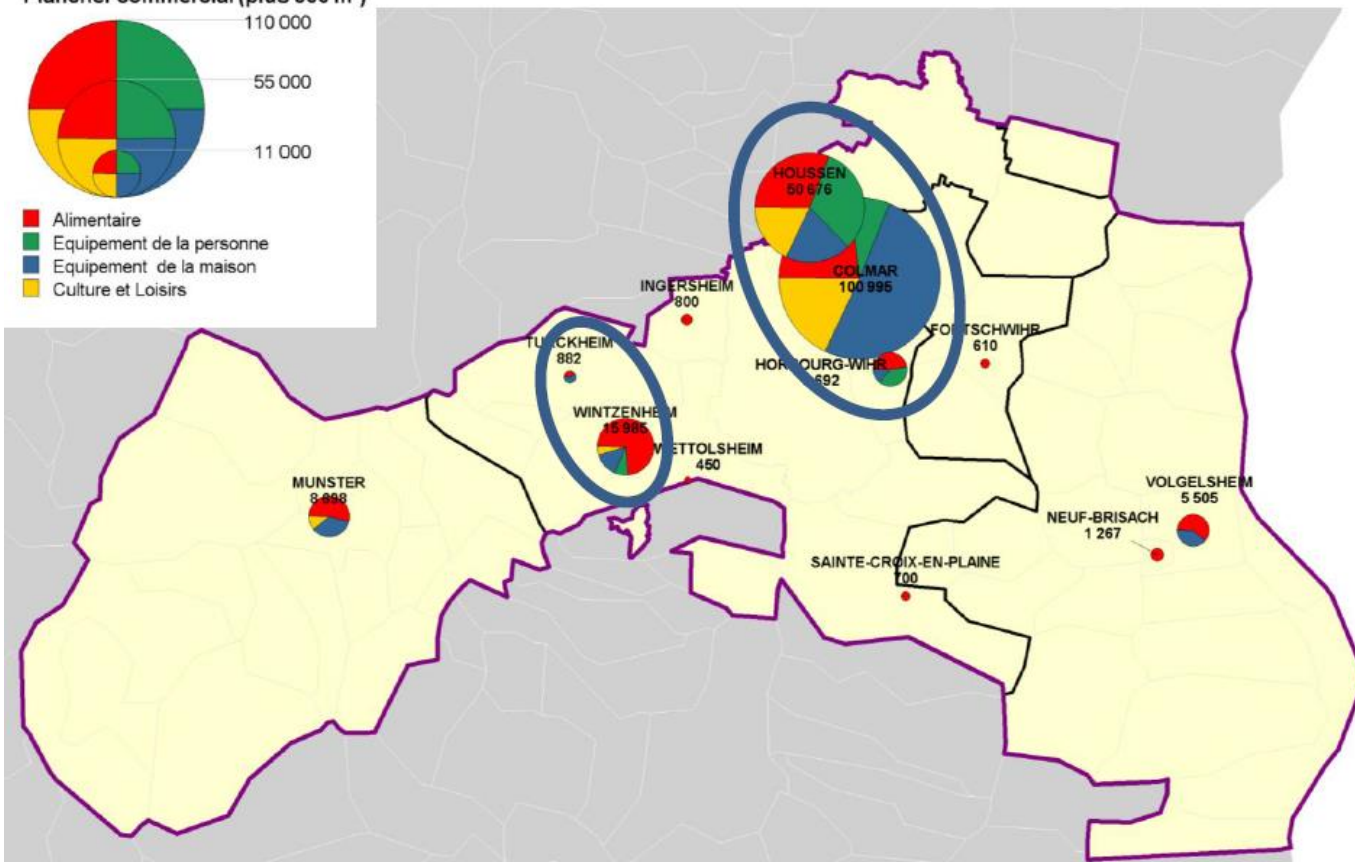
Strasbourg : 75 km, 1 heure

Sélestat : 25 km, 28 minutes

Sources: DCCRF

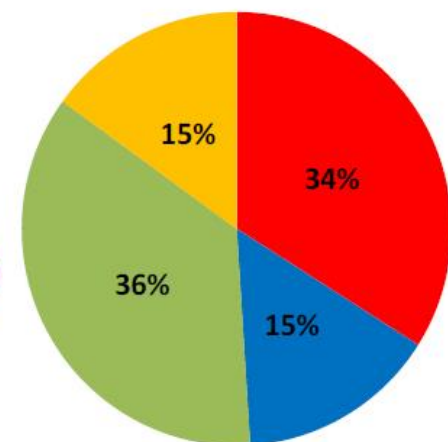
Répartition des grandes surfaces par commune

Plancher commercial (plus 300 m²)



Chiffres clés :

- 194 000 m² (dont m² 127 000 en non alimentaire)
- 90% du plancher sur la CA de Colmar



- Alimentaire
- Eq de la personne
- Eq de la maison
- Culture Loisirs

Sources: Etude des flux des dépenses commercialisables – CCI Colmar Centre Alsace

Densité commerciale du territoire

Grandes surfaces

	SCOT	HAUT RHIN	ALSACE	FRANCE
Plancher commercial total	194 000	750 00	-	-
m ² / 1000 habitants	1 284	1 000	952	904
Alimentaire	441	371	356	304
Non alimentaire	843	629	596	600

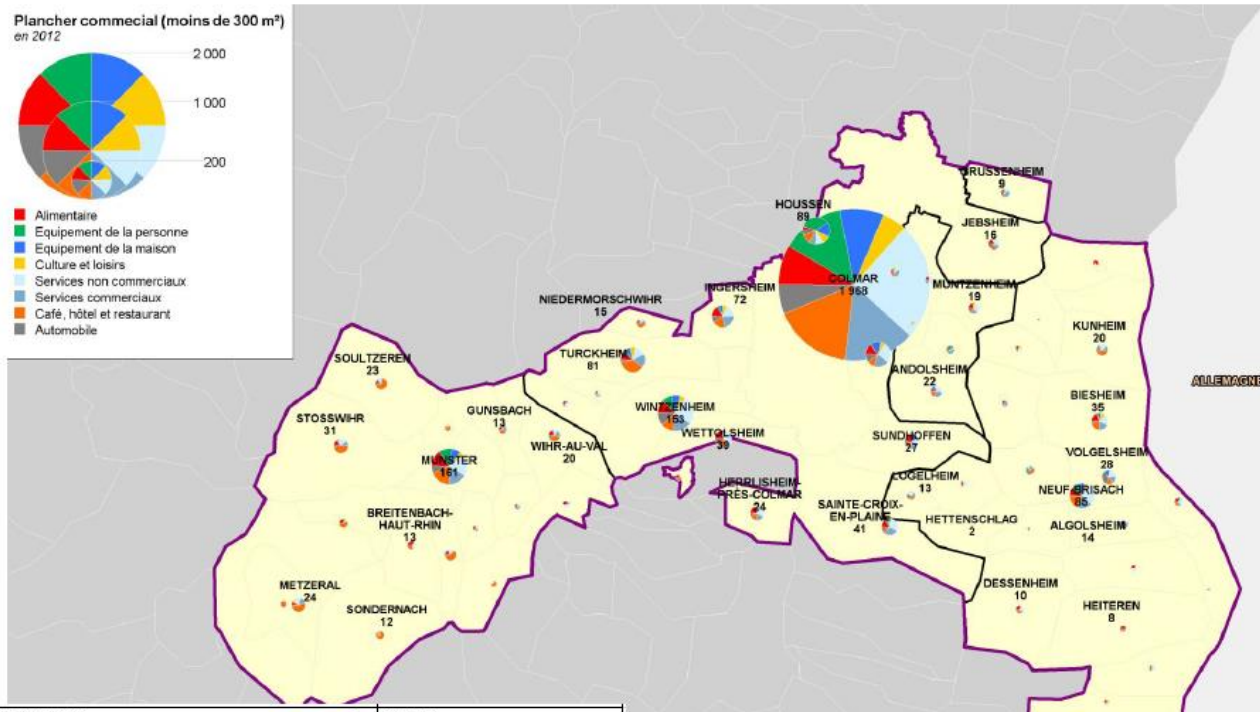
190 000 m² de grandes surfaces recensés sur le périmètre d'étude

	SCOT	CA Colmar	CC de la Vallée de Munster	CC Pays de Brisach	CC Pays du Ried Brun	Husseren les Chateaux (CC hors scot)
Plancher commercial total	194 000	177 000	9 000	7 000	600	-
m ² / 1000 habitants	1 284	1 746	518	294	70	-
Alimentaire	441	555	282	202	-	-
Non alimentaire	843	1 191	236	92	70	-

Sources: DDCCRF

Répartition du commerce traditionnel par commune

Plancher commercial (moins de 300 m²) en 2012

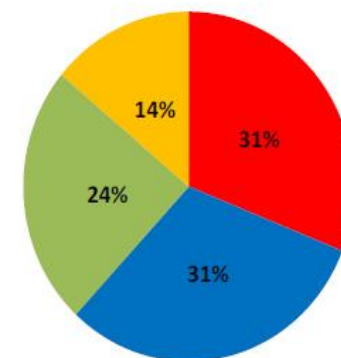


FAMILLE	Total
1-Alimentaire	365
2-Equipement de la personne	362
3-Equipement de la maison	286
4-Culture, loisirs	164
5-Services non commerciaux	795
6-Services commerciaux	515
7-Café, hôtel, restaurant	625
8-Automobile	234
(vide)	
Total général	3346

EPCI	Total
CA Colmar	963
CC de la Vallée de Munster	103
cc hors scot	2
CC Pays de Brisach	85
CC Pays du Ried Brun	24
Total général	1177

Chiffres clés :

- 3346 établissements dont 1177 commerces (alimentaire, équipement de la personne, équipement de la maison, culture-loisirs)
- 82 % des commerces sur la CAC
- 9 % sur la CCVM
- 7 % sur la CCPB
- 2 % sur la CCPRB



■ Alimentaire ■ Eqt de la personne
■ Eqt de la maison ■ Culture Loisirs

Un maillage fin de l'offre commerciale et artisanale : 1 commune sans activité, 6 communes sans commerce, dont 5 coté est.

Source : INSEE – Fichier Siren 2012

Densité commerciale du territoire

Commerces traditionnels (*alimentaire, équipement de la personne, équipement de la maison, culture-loisirs*)

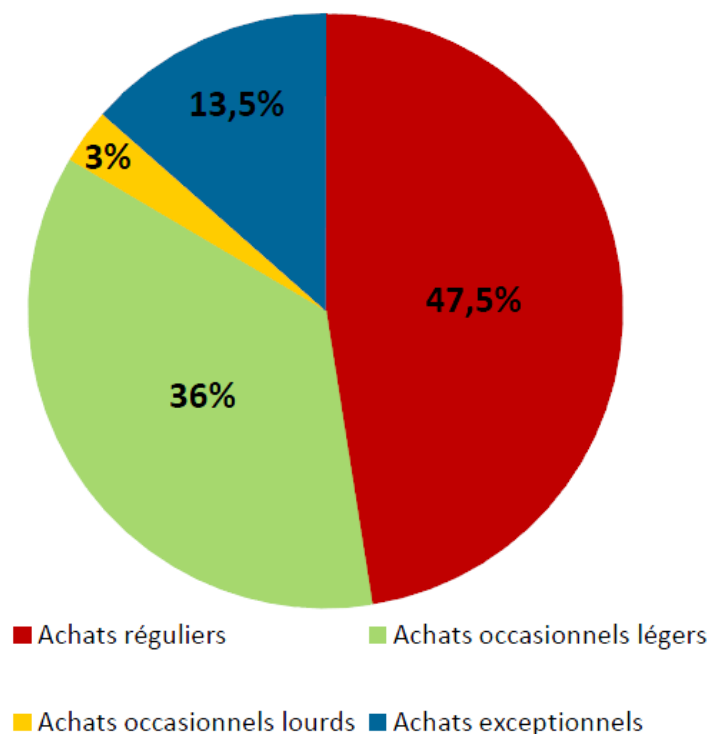
	SCOT	HAUT RHIN	ALSACE	FRANCE
Nombre d'établissements	1 177	-	-	-
Nombre d'établissements / 1000 habitants	8	7	6	7

	SCOT	CA Colmar	CC de la Vallée de Munster	CC Pays de Brisach	CC Pays du Ried Brun	Husseren les Chateaux (CC hors scot)
Nombre d'ets	1 177	963	103	85	24	2
Nombre d'ets / 1 000 habitants	8	9	6	4	3	4

Source : INSEE – Fichier Siren 2012

Chiffre d'affaires de l'offre commerciale à l'échelle du SCoT

Répartition du chiffre d'affaires par typologie d'achats



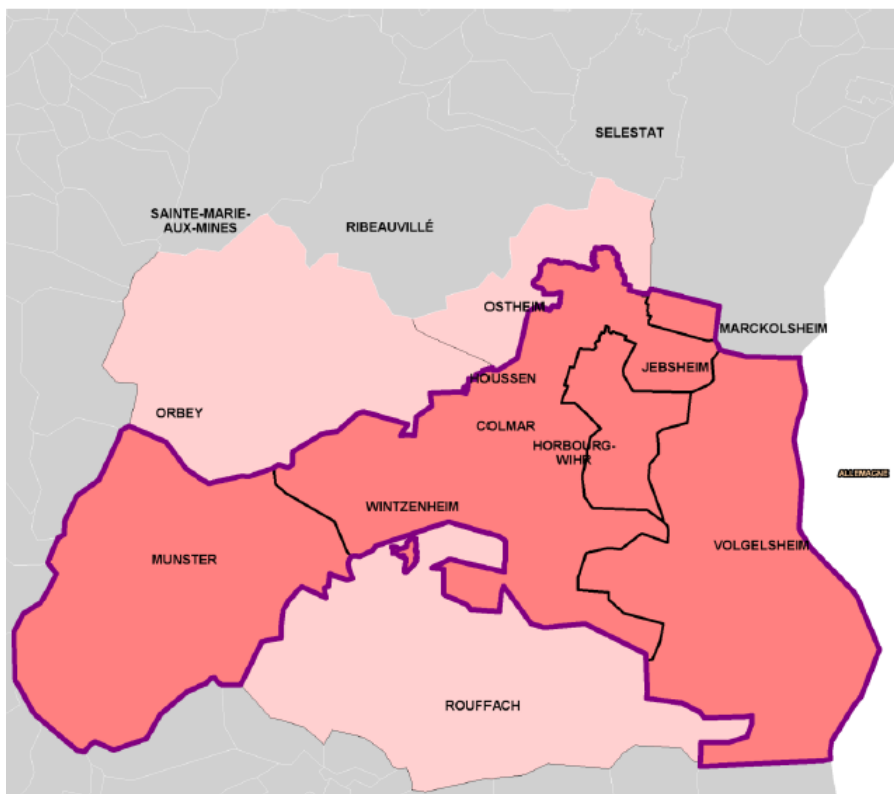
- Un chiffre d'affaires estimé : **943 M€**
(alimentaire, équipement de la personne, équipement de la maison, culture-loisirs)
- **Près de 90% du CA** du SCoT est généré par la Communauté d'Agglomération de Colmar
- 6% du CA du SCoT est généré par la CC Vallée de Munster
- 4% du CA du SCoT est généré par la CC du Pays de Brisach
- 1% du CA du SCoT est généré par la CC du Pays du Ried Brun
- **CA Colmar centre ville** : 155 M€ :
 - 29% du CA de la ville de Colmar
 - 18% du CA de Communauté d'Agglomération de Colmar
 - 16% du CA du SCoT
- Un chiffre d'affaires orienté vers les **achats réguliers** (47.5%) et **occasionnels légers** (36 %)

Les CA des autres catégories ne sont pas compris dans cette donnée.

Le CA des CHR (café-hôtel-restaurant) pour la seule ville de Colmar est estimé à environ 47 M€ pour 219 établissements.

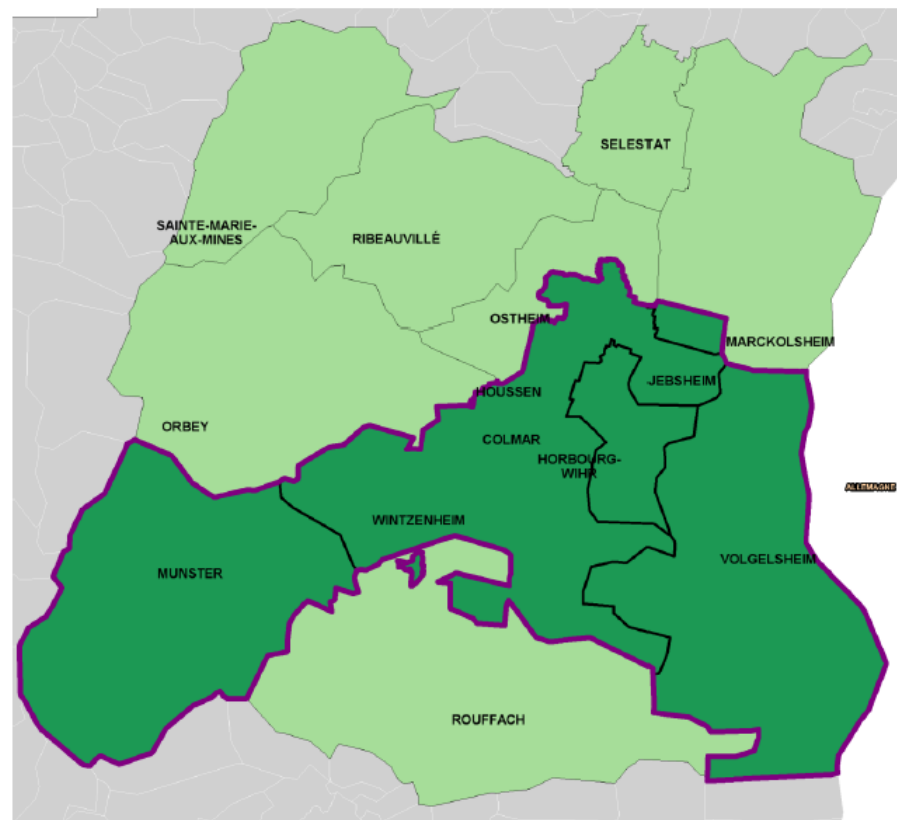
Zone de chalandise de l'offre présente sur le SCoT

Zone de chalandise alimentaire



194 000 habitants
(dont environ 151 000 résidant sur le SCoT)

Zone de chalandise non alimentaire



252 000 habitants
(dont environ 151 000 résidant sur le SCoT)

Source : Etude des flux des dépenses commercialisables – CCI Colmar Centre Alsace

Analyse de la clientèle : comportements de consommation

Dépenses de consommation : 1 247 M€

Familles de produits	Dépense commercialisable totale de la zone de chalandise	%	Dépense commercialisable de la zone de chalandise par ménage	Dépense commercialisable France par ménage
Achats réguliers	562 M€	45%	6 899 €	6 630 €
Achats occasionnels légers	388 M€	31%	3 684 €	3 695 €
Achats occasionnels lourds	99 M€	8%	941 €	850 €
Achats exceptionnels	198 M€	16%	1 879 €	1 685 €
TOTAL	1 247 M€	100%	13 403 €	12 860 €

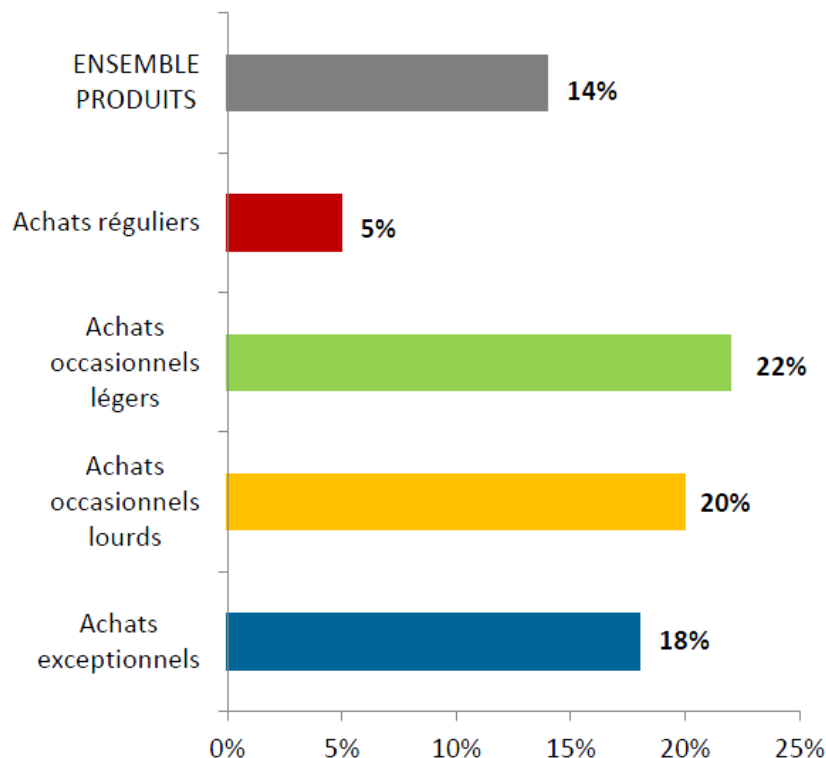
- Un niveau de dépenses commercialisables estimées à **1 247 millions d'euros à l'échelle de la zone de chalandise.**
- Une répartition des dépenses commercialisables par typologie d'achats équilibrée et comparable aux moyennes nationales
- Un niveau de dépense commercialisable par ménage (13 403€) supérieure au niveau national (+4%) en lien direct avec le profil de la population résidente.

Familles de produits	Dépense commercialisable totale SCOT
Achats réguliers	437 M€
Achats occasionnels légers	238 M€
Achats occasionnels lourds	57 M€
Achats exceptionnels	121 M€
TOTAL	852 M€

Source : Modélisation AID Observatoire - 2013

Analyse de la clientèle : flux de consommation des ménages

Niveau d'évasions par typologie d'achat



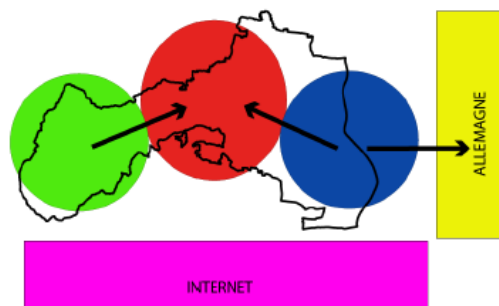
- Les ménages du territoire du SCoT Colmar Rhin Vosges réalisent 86% de leurs actes d'achats dans les commerces sédentaires ou non sédentaires présents sur le territoire.
- L'emprise sur les achats réguliers située dans les fourchettes hautes (**niveau incompressible**) à l'échelle du SCoT
- Le niveau des achats occasionnels et exceptionnels réalisés au sein du SCoT est satisfaisant ; des marges de manœuvre existent toutefois en terme de maillage plus fin à l'échelle de chaque bassin de vie (Vallées), mais restent limités au vue des polarités concurrentiels.
- **Les 2 polarités concurrentiels majeures** du territoire se sont :
 - **l'Allemagne**, sur des produits spécifiques tels que la cosmétique et l'hygiène de la personne (prix inférieurs),
 - **internet**, notamment pour ce qui concerne les achats occasionnels légers (10% de l'évasion).

Cette évasion, étant liée d'une part à une concurrence forte sur les prix et d'autre part au changement des modes de consommation, est difficile à absorber sinon à la marge.

Source : Etude des flux des dépenses commercialisables – CCI Colmar Centre Alsace

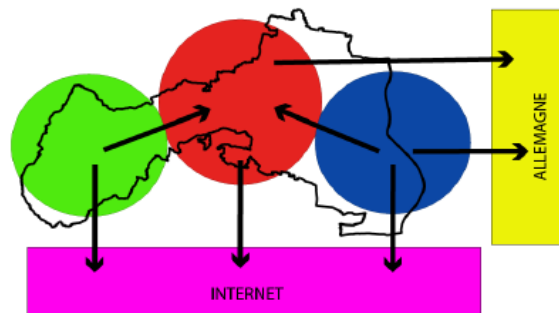
Flux de consommation internes

ALIMENTAIRE



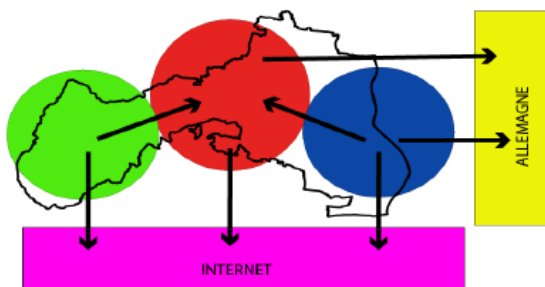
Dans l'alimentaire, les territoires du SCoT sont assez autonomes. Les flux de consommation internes ainsi que l'évasion vers l'Allemagne sont en lien direct avec les flux domicile-travail.

EQUIPEMENT DE LA PERSONNE

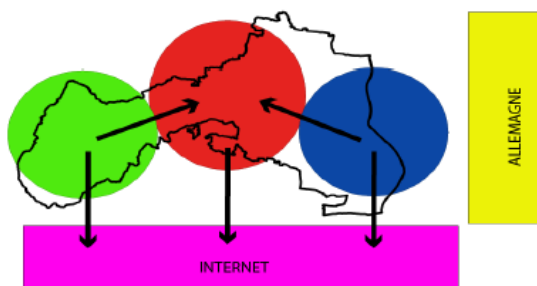


Dans les domaines de l'équipement de la maison et de celui de la personne, les 2 polarités concurrentielles majeures sont la vente par internet et l'Allemagne, cette dernière étant capable d'attirer sur ces familles de produits un nombre non négligeable des dépenses des ménages de la Communauté d'Agglomération.

EQUIPEMENT DE LA MAISON



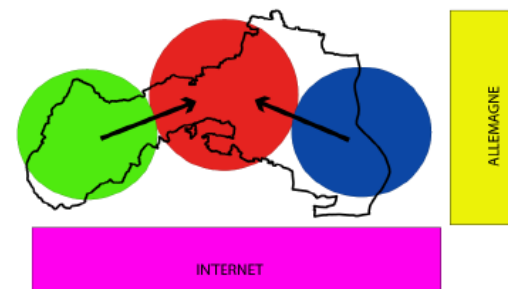
CULTURE ET LOISIRS



Pour les produits liés à la culture et aux loisirs, internet représente le pôle concurrentiel le plus important en dehors du territoire du SCoT.

Dans le domaine des services, l'évasion eh dehors du territoire du SCOT n'est que marginal.

SERVICES



Source : Etude des flux des dépenses commercialisables – CCI Colmar Centre Alsace

2. NIVEAU QUALITATIF DES POLARITÉS IDENTIFIÉES

Deux types de localisations identifiées lors du repérage terrain

La centralité (urbaine et villageoise)

Les centralités, urbaines ou villageoises, correspondent aux secteurs centraux caractérisés par un tissu dense et polarisant une diversité des fonctions urbaines : fonction d'habitat et plusieurs fonctions économiques (commerces, services) et plusieurs fonctions d'équipements publics et collectifs (administratives, culturelles, loisirs...) etc. La centralité d'un lieu lui confère une attractivité vis-à-vis de son environnement plus ou moins grande (flux de personnes qui se rendent dans ce lieu...). Elles correspondent aux centres-villes et centres-bourgs.

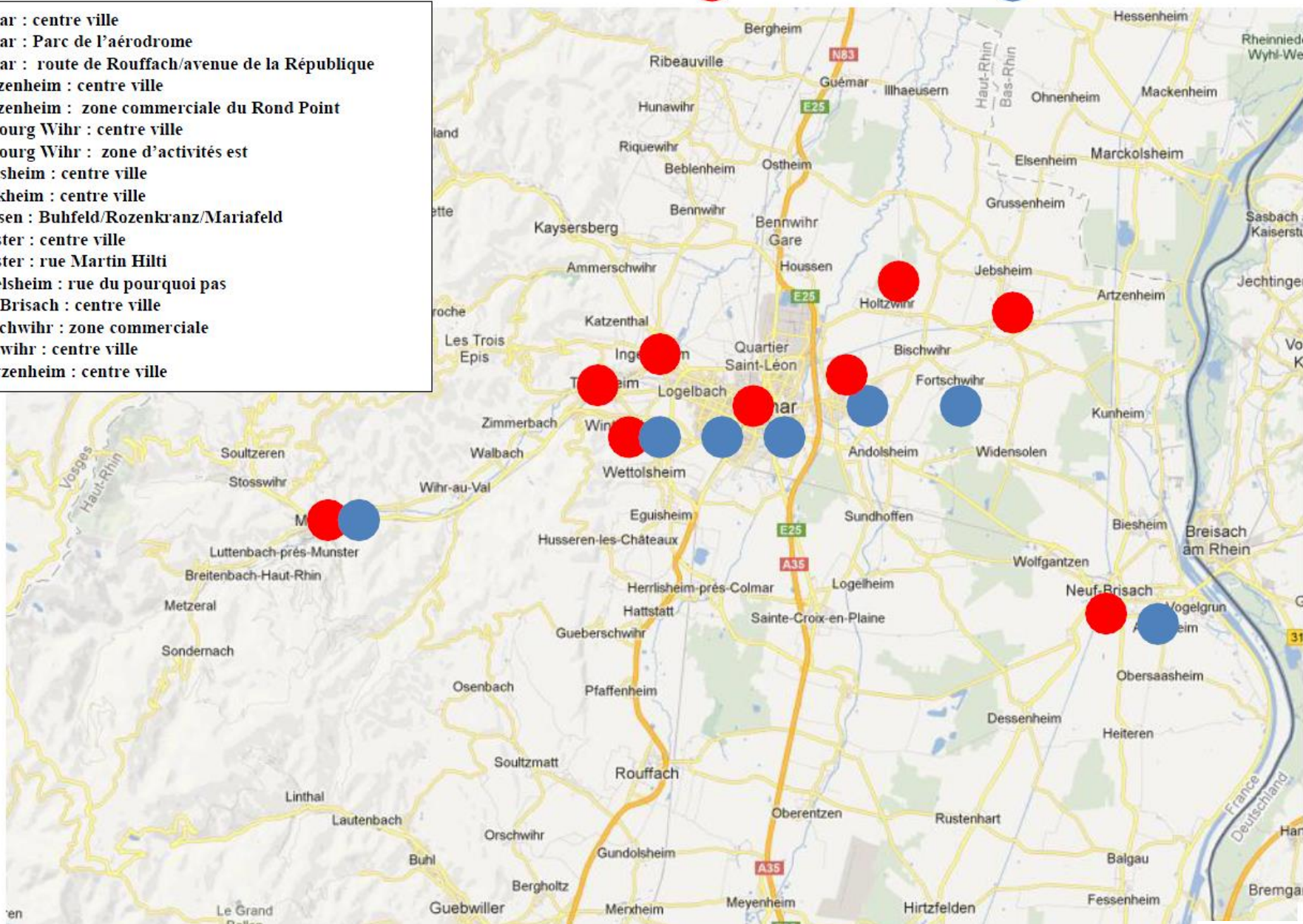
Les zones commerciales périphériques

Les zones commerciales périphériques sont des pôles, composés de plusieurs grandes surfaces commerciales, souvent organisés autour d'une locomotive alimentaire et localisés à l'extérieur des centralités urbaines/villageoises et des quartiers péricentraux. Ces zones sont majoritairement situées en limite de l'enveloppe urbaine et ont un fonctionnement spécifique.

Repérage des pôles

● Centre ville ● périphérie

- Colmar : centre ville
- Colmar : Parc de l'aérodrome
- Colmar : route de Rouffach/avenue de la République
- Wintzenheim : centre ville
- Wintzenheim : zone commerciale du Rond Point
- Horbourg Wihr : centre ville
- Horbourg Wihr : zone d'activités est
- Ingersheim : centre ville
- Turckheim : centre ville
- Houssen : Buhfeld/Rozenkranz/Mariafeld
- Munster : centre ville
- Munster : rue Martin Hilti
- Volgelsheim : rue du pourquoi pas
- Neuf Brisach : centre ville
- Fortschwihr : zone commerciale
- Holtzwihr : centre ville
- Muntzenheim : centre ville



Analyse qualitative des Zones Commerciales

Le confort d'usage

Le confort d'usage concerne tant l'accessibilité des zones commerciales que les questions de sécurité. Le confort est alors:

- physique: sécurité des déplacements piétons, accessibilité PMR, desserte modes doux et transports en commun...
- cognitif: accessibilité, signalétique, lisibilité des espaces...

La qualité paysagère et architecturale

La qualité paysagère et architecturale des zones commerciales dépend de plusieurs éléments:

- Le degré de végétalisation (parkings, traitement des limites, insertion paysagère...)
- La qualité des espaces extérieurs et des espaces publics (mobilier urbain, revêtement, cohérence du pôle, axes routiers...)
- La qualité architecturale des bâtiments (matériaux, volumes, couleurs...)

Zones commerciales et développement durable

Tout comme une zone résidentielle ou de centre-ville, les zones commerciales sont des « bouts » de territoire qui font l'objet de précautions environnementales et d'un degré de qualité écologique fonction de:

- la gestion des déchets
- la maîtrise énergétique
- la gestion de l'eau

La consommation et le partage de l'espace

La consommation d'espace et son partage appellent à travailler sur :

- la densité des aménagements commerciaux et contrôle de l'étalement urbain
- les disponibilités foncières

Accessibilité / Sécurité / Fonctionnalité des aménagements

- Qualité des espaces publics
- Qualité globale de l'offre commerciale

Qualité des aménagements et de l'offre

- Visibilité, Lisibilité, Accessibilité VP, Signalétique interne et externe

Qualité des aménagements

- modes doux et TC

3. LES ENJEUX SUR LA THÉMATIQUE COMMERCIALE

- 1) Des zones de chalandise qui s'étendent bien au-delà des limites du SCoT et démontrent ainsi **l'attractivité du territoire**
- 2) **Une évasion relativement faible** sur l'ensemble du territoire et un CA très polarisé sur la ville-centre
- 3) En alimentaire, **une évasion incompressible** et une croissance en m² nécessaire uniquement pour répondre à la croissance de la population et une adaptation qualitative en termes de format
- 4) **Des possibilités d'augmenter l'offre en occasionnel** pour contraindre l'évasion (bricolage, notamment)
- 5) **Des polarités extérieures difficiles à concurrencer** : prix bas sur certains produits (Allemagne), changements comportementaux (internet)
- 6) **Le centre-ville de Colmar comme véritable atout commercial**
- 7) **Un niveau de dépense commercialisable par ménage supérieure au niveau national** en lien direct avec le profil de la population résidente.
- 8) **Une armature commerciale cohérente avec l'armature urbaine et un territoire globalement bien équipé**
- 9) **Un besoin de maillage territorial plus fin**

III - Actualisation de l'état initial de l'environnement

Rappel : Outre le changement de périmètre qui nécessite de retravailler l'ensemble des données et cartographies certaines thématiques (milieu naturel, TVB, Energie) doivent être développées.



De nouveaux éléments intégrés au SCoT dans le cadre de la révision :

- **Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)**
- **Le nouveau Plan National Grand Hamster**
- **Les zones humides**
- **Le Schéma Départemental des Carrières (SDC)**
- **Le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE)**
- **Le Plan Climat Energie Territorial (PCET) du Grand Pays de Colmar**

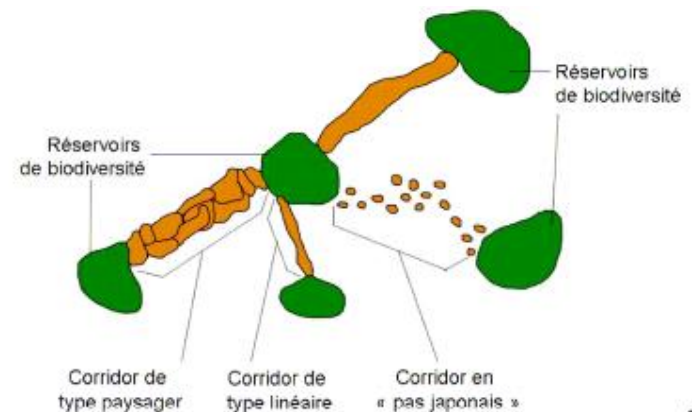
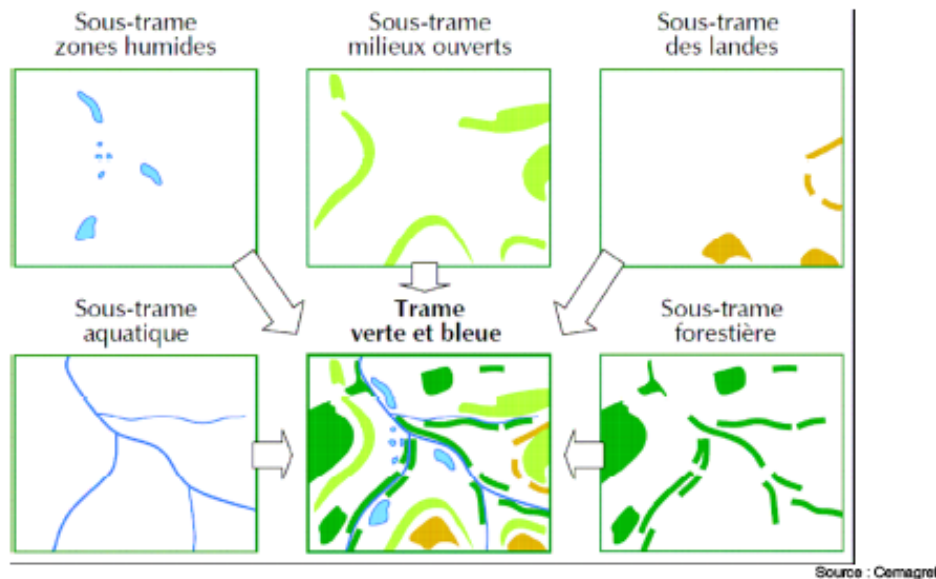
Rappel : le SCoT approuvé prend déjà en compte la Trame Verte et Bleue régionale, le Grand Hamster, les zones humides remarquables, la consommation énergétique...

- Le Schéma régional de cohérence écologique

• En Alsace le “Schéma Régional de Cohérence Ecologique” **devrait être approuvé en 2013.**

OBJECTIFS DU SRCE :

Enrayer la perte de biodiversité en participant à la préservation, à la **gestion et à la remise en bon état** des milieux nécessaires aux continuités écologiques, tout en prenant en compte les activités humaines, et notamment agricoles, en milieu rural.

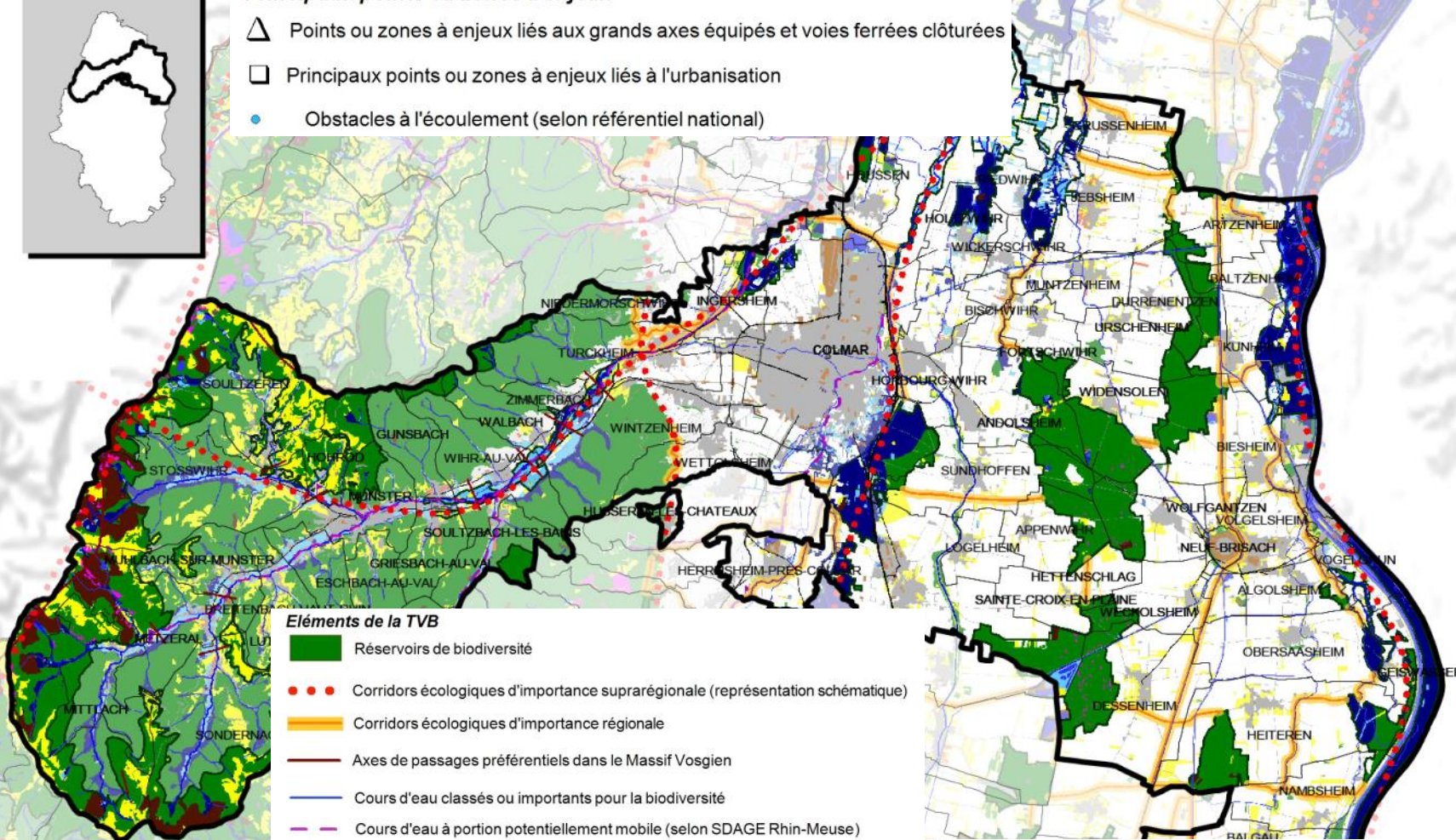
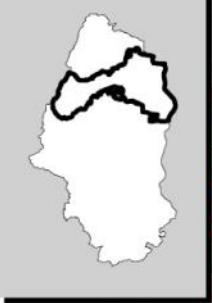


• Le Schéma régional de cohérence écologique

Etude affinée de la TVB, par sous - trames

Principaux points ou zones à enjeux

- △ Points ou zones à enjeux liés aux grands axes équipés et voies ferrées clôturées
- Principaux points ou zones à enjeux liés à l'urbanisation
- Obstacles à l'écoulement (selon référentiel national)



Éléments de la TVB

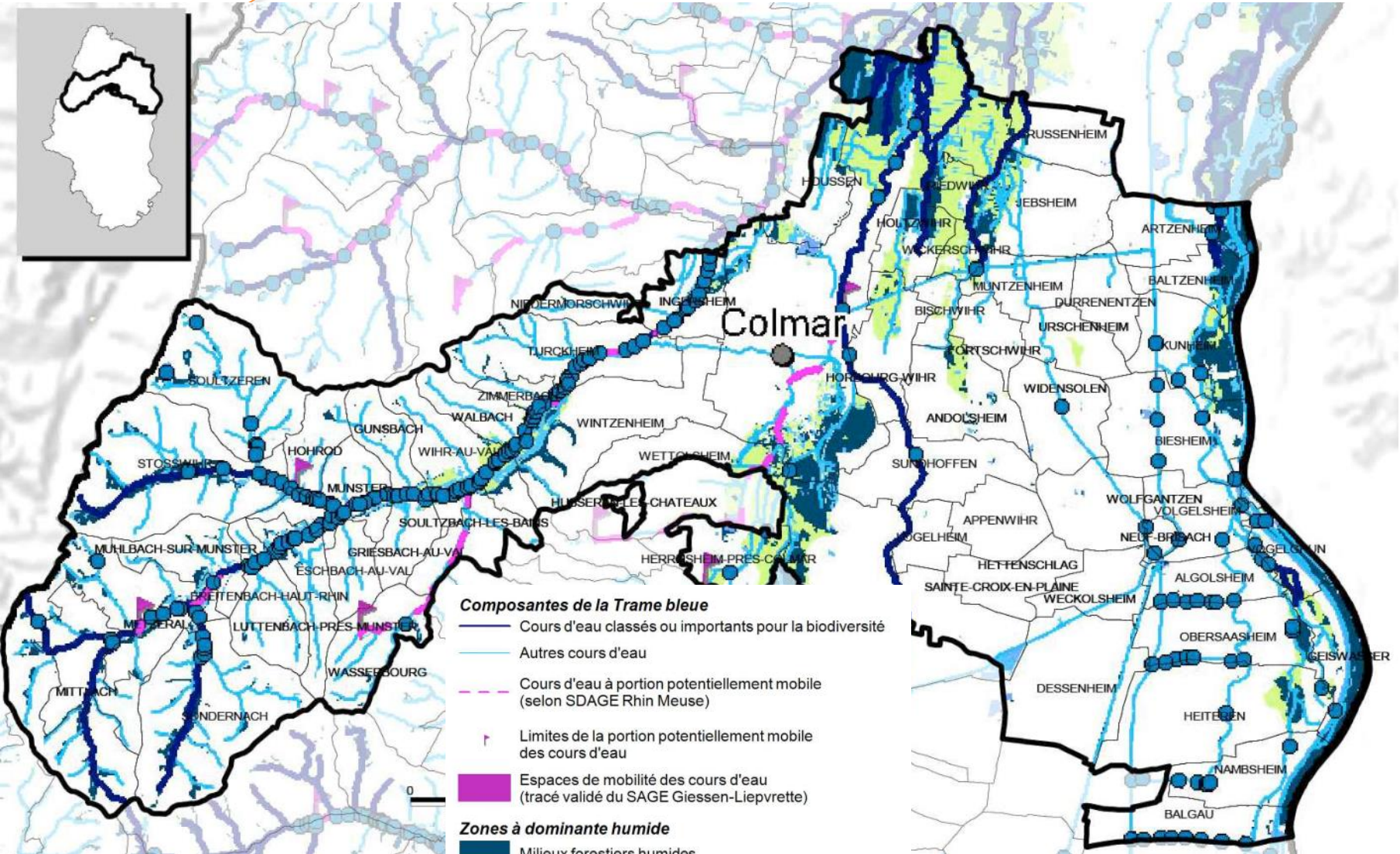
- Réservoirs de biodiversité
- ● ● Corridors écologiques d'importance suprarégionale (représentation schématique)
- Corridors écologiques d'importance régionale
- Axes de passages préférentiels dans le Massif Vosgien
- Cours d'eau classés ou importants pour la biodiversité
- Cours d'eau à portion potentiellement mobile (selon SDAGE Rhin-Meuse)
- ┆ Limites de la portion potentiellement mobile des cours d'eau
- Espaces de mobilité des cours d'eau (tracé validé du SAGE Giessen-Liepvrette)
- Autres cours d'eau assurant également les fonctions de corridors écologiques
- Milieux naturels hors réservoirs
- Milieux semi-naturels et anthropisés hors réservoirs

Éléments fragmentants principaux

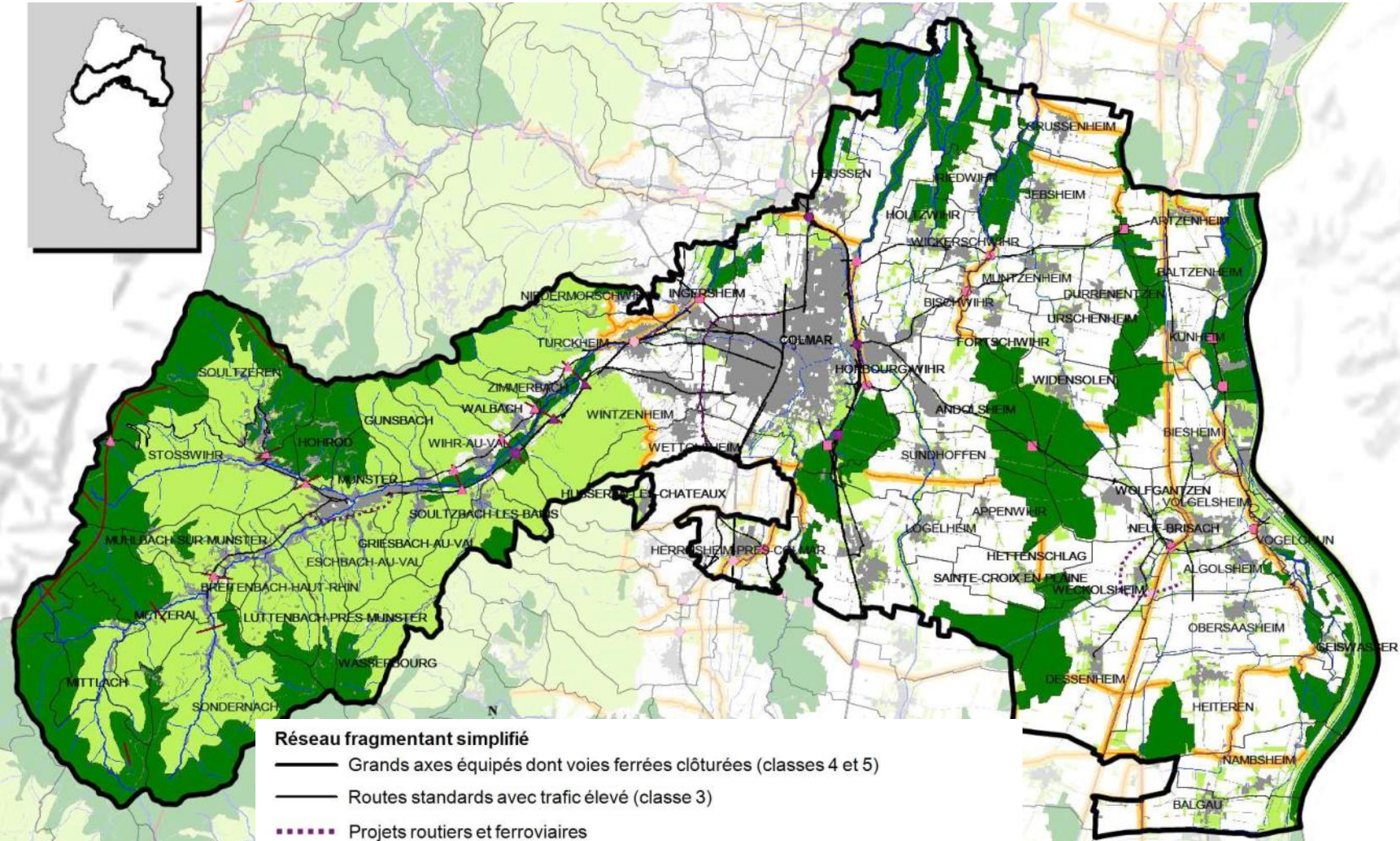
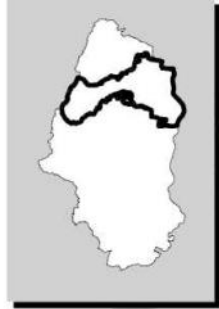
- Grands axes équipés dont voies ferrées clôturées (classes 4 et 5)
- Routes standards avec trafic élevé (classe 3)
- ■ ■ Principaux projets routiers et ferroviaires
- Autres routes
- Zones urbanisées



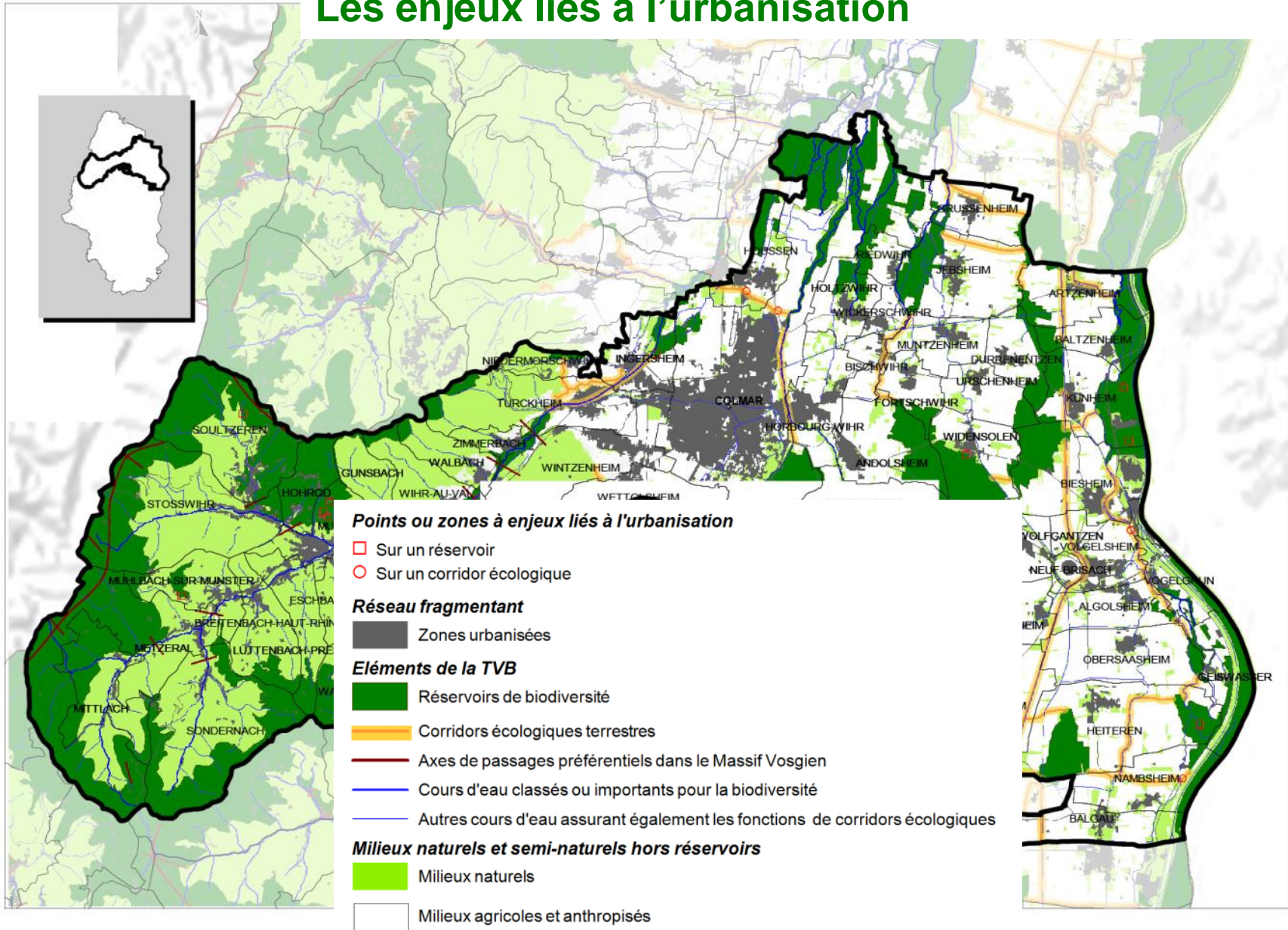
La Trame bleue



Les enjeux liés aux infrastructures

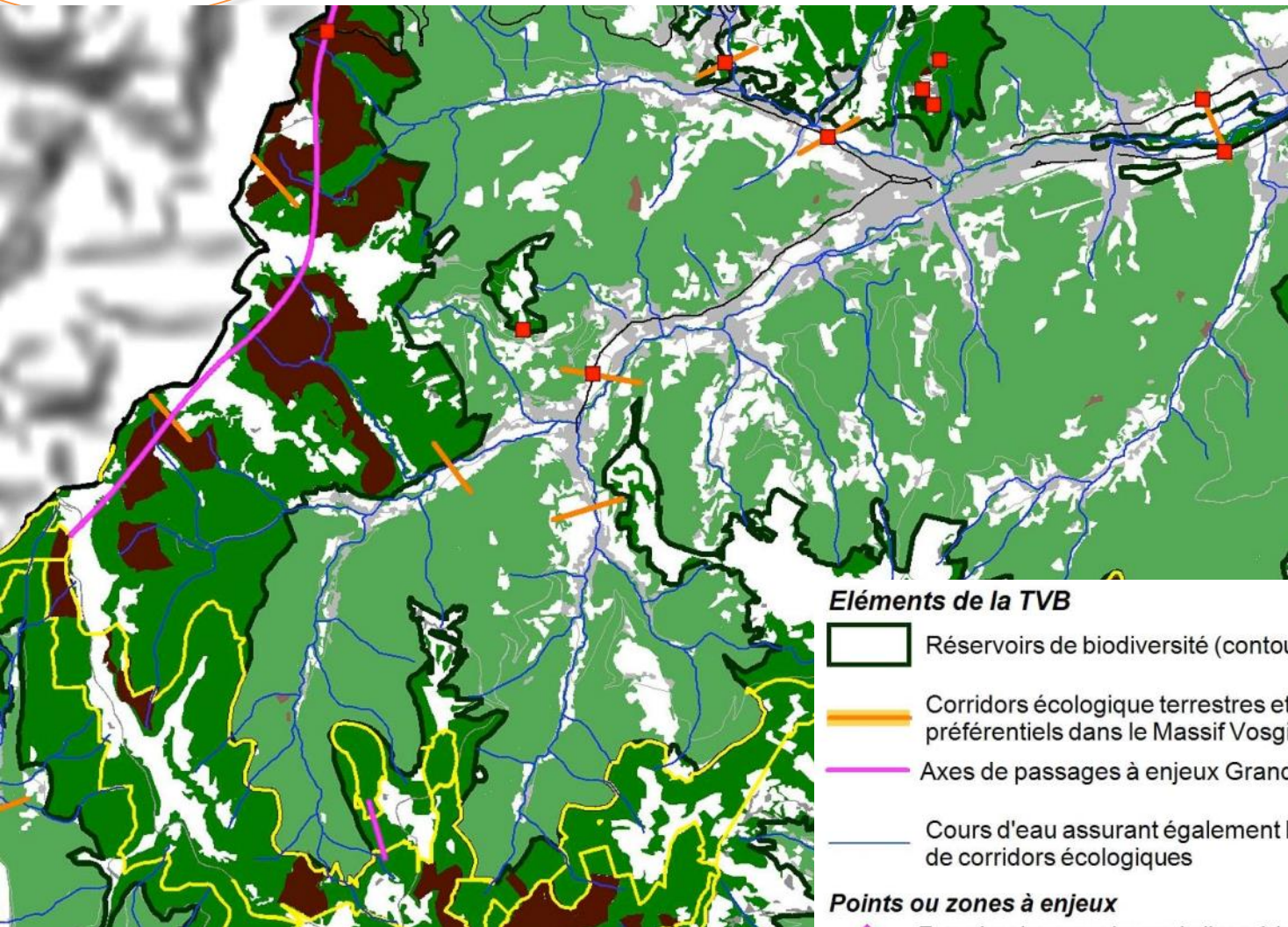


Les enjeux liés à l'urbanisation



• Le Schéma régional de cohérence écologique

Les enjeux liés au Grand Tétrás



Types de milieux



Autres éléments



Éléments de la TVB



Réservoirs de biodiversité (contour)



Corridors écologique terrestres et axes de passages préférés dans le Massif Vosgien



Axes de passages à enjeux Grand Tétrás



Cours d'eau assurant également les fonctions de corridors écologiques

Points ou zones à enjeux



Zone à enjeux au niveau de ligne à haute tension (Col du Calvaire)



Points ou zones à enjeux liés aux infrastructures ou à l'urbanisation

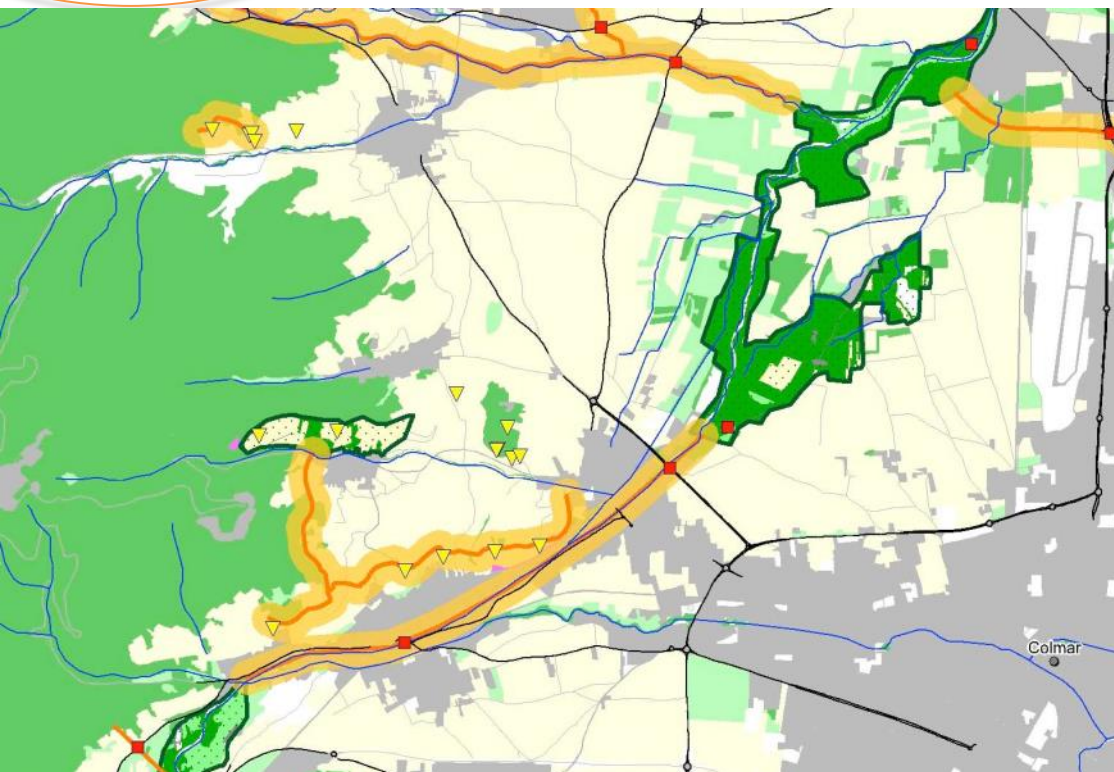


Zones à enjeux Grand Tétrás



• Le Schéma régional de cohérence écologique


Les enjeux liés au Lézard vert







Eléments de la TVB

-  Réservoirs de biodiversité
-  Corridors écologique terrestres et axes de passages préférés
-  Cours d'eau assurant également les fonctions de corridors écologiques

Types de milieux

-  Sous-trames des milieux ouverts xériques
-  Sous-trames des milieux ouverts
-  Sous-trames des milieux forestiers
-  Sous-trames des milieux agricoles intensifs

Autres éléments

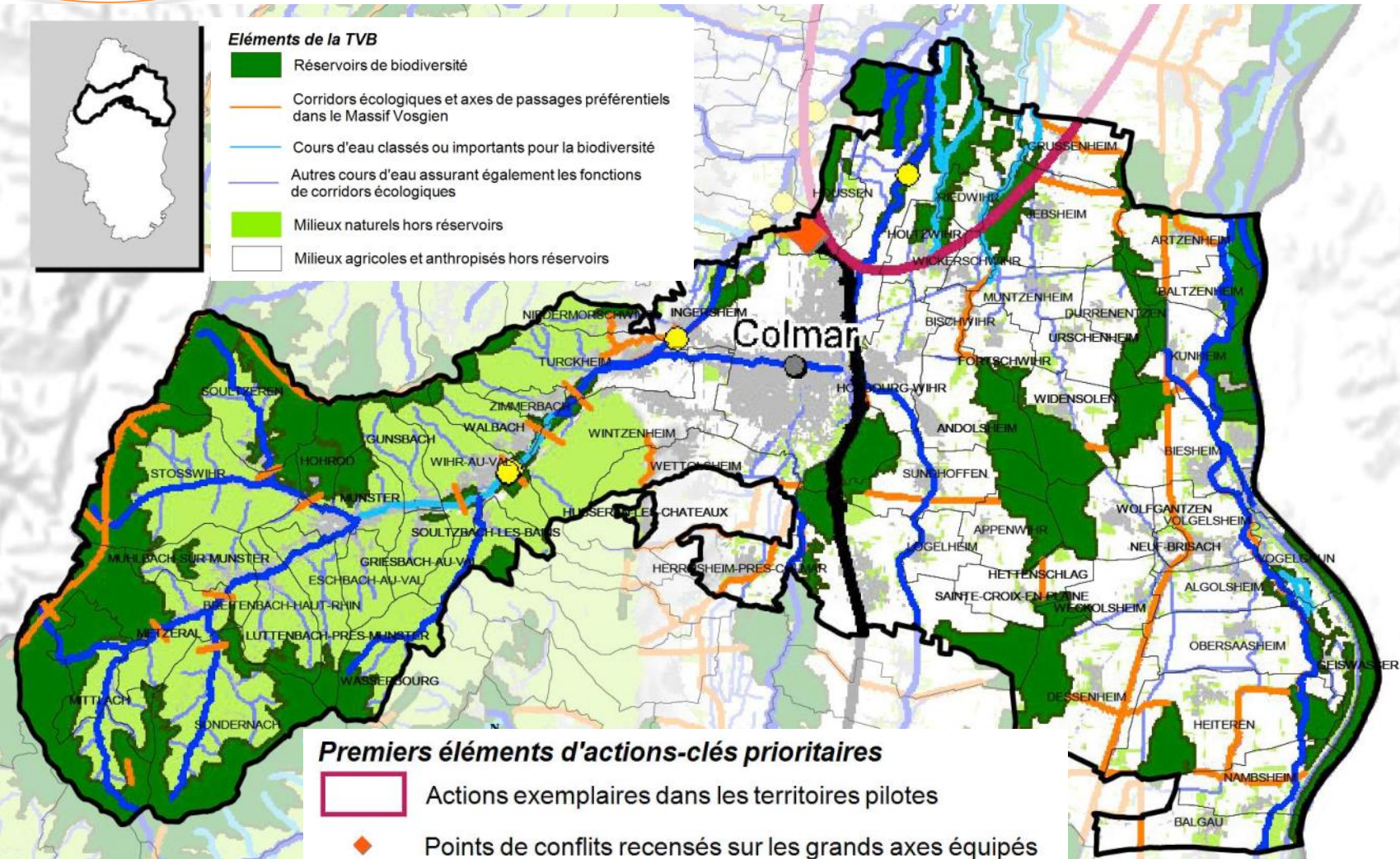
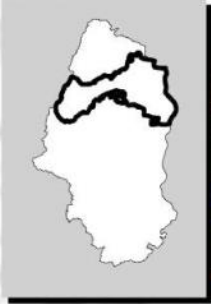
-  Zones urbanisées
-  Réseau routier principal
-  Points ou zones à enjeux liés aux infrastructures ou à l'urbanisation
-  Sites à enjeux Lézard vert



Le Schéma régional de cohérence écologique Les premiers éléments du plan des actions prioritaires du SRCE

Éléments de la TVB

- Réservoirs de biodiversité
- Corridors écologiques et axes de passages préférentiels dans le Massif Vosgien
- Cours d'eau classés ou importants pour la biodiversité
- Autres cours d'eau assurant également les fonctions de corridors écologiques
- Milieux naturels hors réservoirs
- Milieux agricoles et anthropisés hors réservoirs



Premiers éléments d'actions-clés prioritaires

- Actions exemplaires dans les territoires pilotes
- Points de conflits recensés sur les grands axes équipés

Actions-clés sur les cours d'eau

- Cours d'eau ayant pour objectif le bon état écologique en 2015
- Ouvrage "Grenelle" à intervention prioritaire

Éléments majeurs de fragmentation

- Grands axes équipés
- Grands projets routiers et ferroviaires
- Zones urbanisées



Le SRCE doit être « pris en compte » dans les documents d'urbanisme dont le SCoT

Questionnement :

Comment concilier TVB et urbanisme ?

Comment intégrer les éléments du SRCE dans le futur SCoT ?

Intégration de la cartographie dans le DOO ?

Comment assurer une bonne intégration ultérieure dans les PLU ?

Notion de « prise en compte » : la prise en compte induit une obligation de compatibilité sous réserve de possibilités de dérogation pour des motifs déterminés, avec un contrôle approfondi du juge sur la dérogation.

Il s'agit du niveau d'intégration le moins contraignant des trois niveaux de la notion juridique « d'opposabilité » (les autres étant la « compatibilité » et la « conformité »).



• Le nouveau Plan national Grand hamster (2011-2016)

Parmi les actions prévues au plan :

Dans **l'Axe 4 : éviter, réduire et compenser**

- **Prise en considération de la thématique Hamster dans les documents d'urbanisme et d'aménagement du territoire**

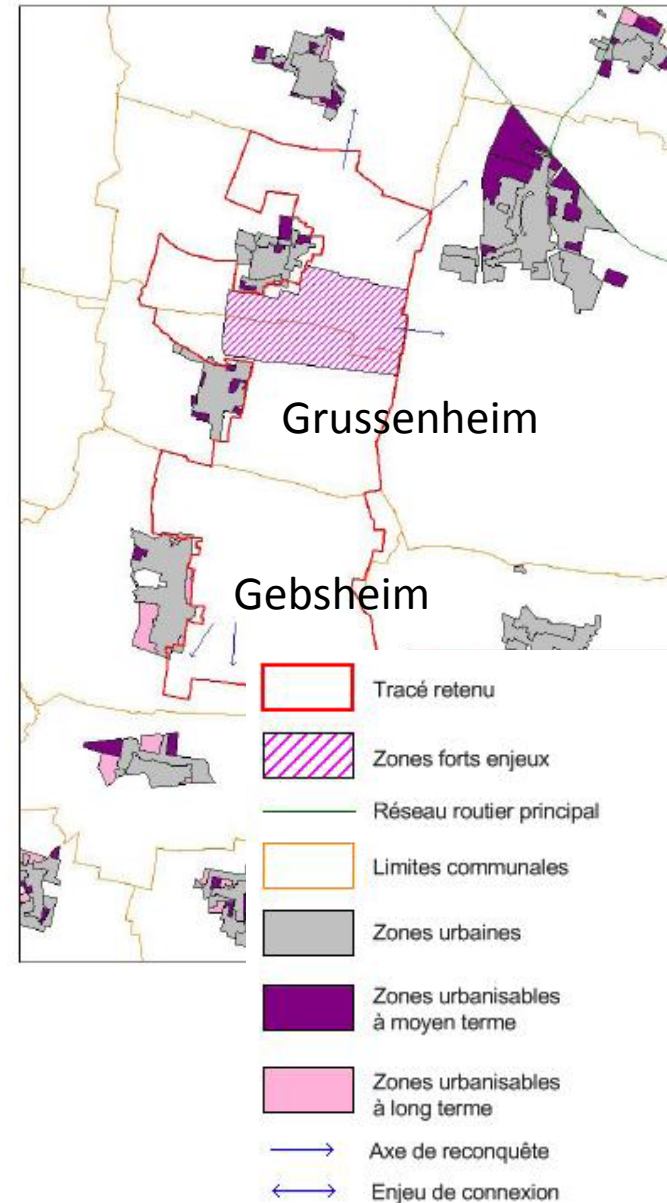
→ limiter au maximum la planification de projets susceptibles d'impacter les populations de hamster sans pour autant impacter la cohérence des projets territoriaux.

Rappel : le SCoT approuvé stipule qu' « en plaine le milieu particulier de l'espèce protégée du Hamster commun est protégé »

Questionnement :

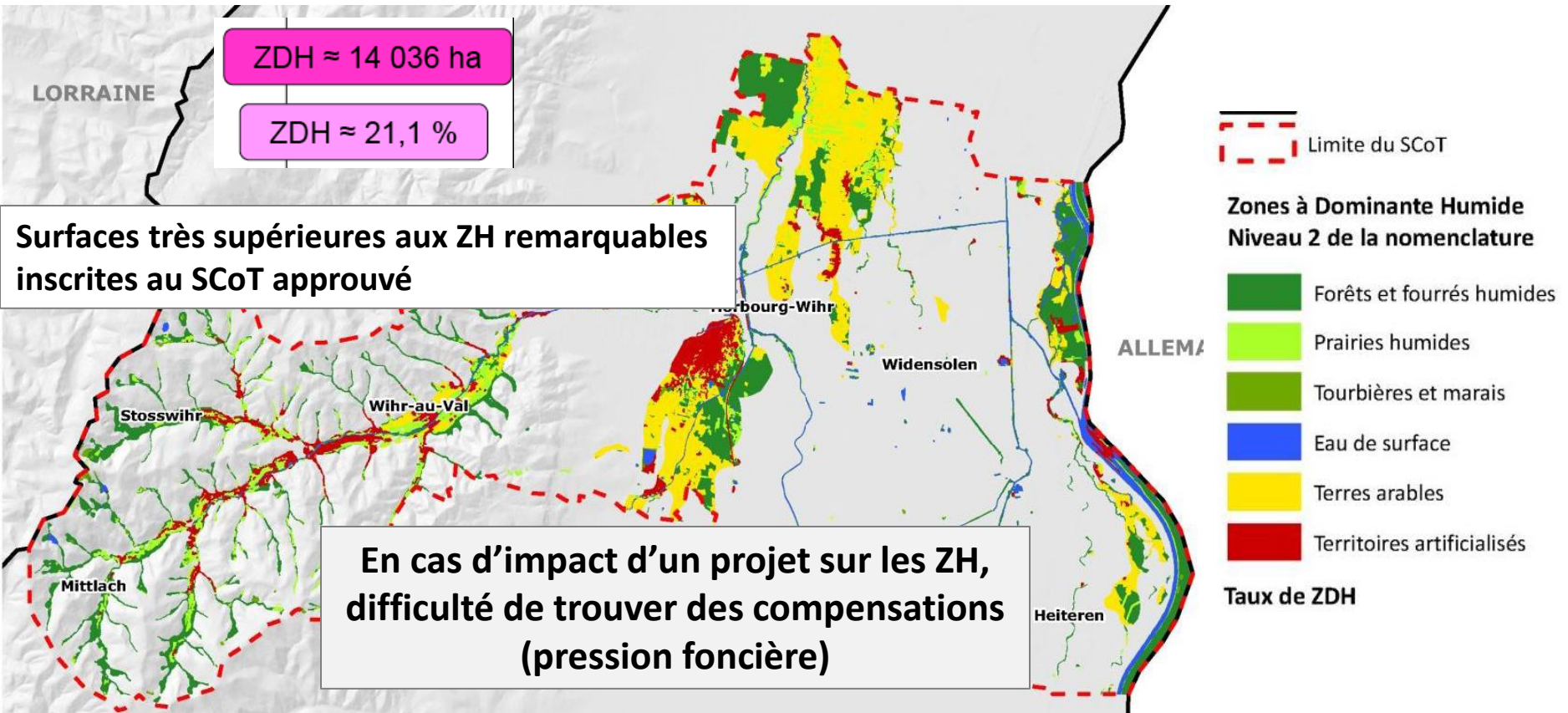
Comment concilier le développement des communes et la protection du Hamster commun et ses habitats dans le SCoT ?

Zone de protection stricte (zone Sud)



• Les zones humides

Renforcement de la législation sur la protection des zones humides.
Besoin de disposer d'une bonne connaissance de la localisation de celles-ci.
Nécessité de croiser les données disponibles : données CIGAL, données ARAA...
mais il s'agit toujours de zones potentiellement humides (ZPH)



Questionnement :

Ne faudrait-il pas disposer dans le SCoT d'une cartographie des zones humides effectives ?

Comment assurer la protection des ZH dans le SCoT ?

Comment prendre en compte les ZH au niveau des PLU ?

- **Le Schéma Départemental des Carrières**
Nouveau Schéma approuvé le 30 octobre 2012

La situation dans la zone de Colmar :

Consommation annuelle : 1,65 Mt, soit 8,8 t/hab/an

Production de granulats : 1,14 Mt, 15 % de la production départementale

→ **La zone de Colmar est largement déficitaire**



→ **A l'intérieur du territoire du SCoT** les matériaux sont transportés en totalité par la route (parcours en moyenne, une douzaine de kilomètres).

Mais production importante de granulats en limite Sud-Est du périmètre.

Exportations acheminées d'abord par la route, puis souvent par la voie fluviale.

ZERC n° 1 : Secteur de Colmar comprenant 68 communes

Réserves disponibles : **52,3 Mt**

Durée d'exploitation excédentaire en 2014 : 52 ans

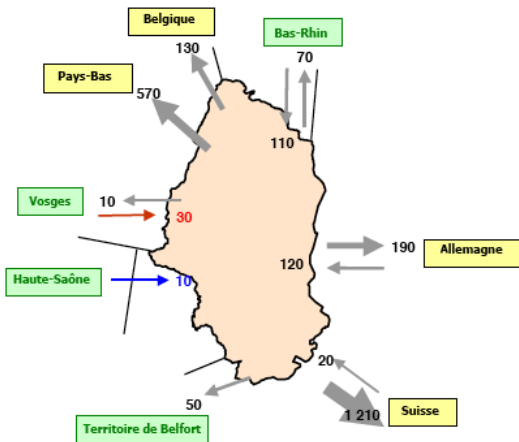


Figure 13 : Haut-Rhin - Les flux hors département en 2006 (x 1000 t)



- **Le Schéma Départemental des Carrières**

L'Etat souhaite que le SCoT prenne en compte comme document de référence le Schéma Départemental des Carrières et ses orientations concernant l'exploitation des alluvions rhénanes.

Il est ainsi préconisé que :

- **les extensions de carrières soient en priorité recherchées à proximité des zones définies dans le cadre des ZERC,**
- **les objectifs chiffrés arrêtés dans le SCoT en terme de consommation de l'espace donnent une indication sur la consommation d'espace réservée à l'activité de carrières.**



- **Le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE)**

Arrêté par le Préfet de Région le 29 juin 2012

Objectifs fixés par le SRCAE :

Réduire de 20% la consommation énergétique alsacienne à l'horizon 2020,

Diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre du territoire entre 2003 et 2050,

Faire croître la part des énergies renouvelables de 20% à l'horizon 2020,

Réduire la pollution atmosphérique,

Améliorer la prise en compte des effets du changement climatique dans les politiques du territoire,

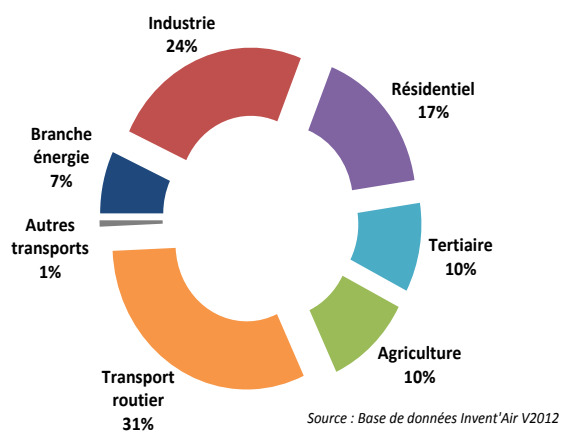
Le SRCAE comporte un volet spécifique lié au développement de l'éolien.

Les orientations du SRCAE doivent être prises en compte dans le SCoT.



**BILAN DES
EMISSIONS DE GES**

Le PCET est compatible avec le SRCAE, et il doit être « pris en compte » dans le SCoT



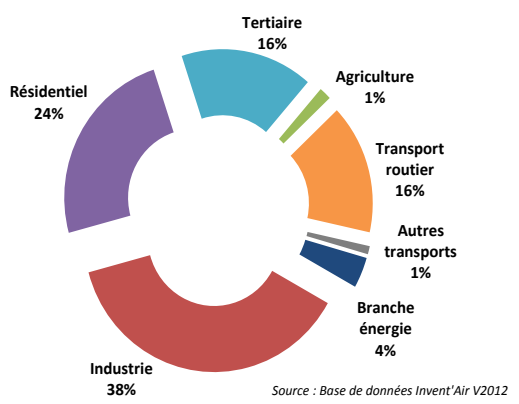
La situation actuelle :

En 2012, la part d'énergies renouvelables consommées (solaire, hydraulique, biomasse,...) était de 6%.

27% des émissions de Gaz à effet de serre produites sur le territoire sont issues du secteur résidentiel, tertiaire, commercial et institutionnel.

**BILAN DES
CONSOMMATIONS
D'ENERGIE PAR SECTEUR**

40% de la consommation d'énergie du territoire est liée au résidentiel + tertiaire.



4 axes stratégiques d'intervention :

- Bâtiment-Habitat
- Transport et mobilité
- Exemplarité des collectivités à travers l'éclairage public
- Animation/Communication

Plusieurs actions sont directement liées à l'aménagement du territoire et au projet de SCoT :

Exemples :

Actions « transport/Mobilité »

- Définir une stratégie commune à l'échelle du GPC pour les déplacements
- Trouver une cohérence entre urbanisme et déplacements
- Favoriser l'utilisation des transports doux
- Développer/améliorer les transports en commun
- Développer l'intermodalité

Favoriser prioritairement la rénovation énergétique de l'habitat collectif et des logements sociaux

Favoriser le développement des énergies renouvelables



IV - Echanges avec la salle sur les thématiques abordées



V - Planning



Le planning global prévisionnel



Elections municipales

Actualisation du diagnostic

Janvier à octobre 2013

Actualisation du PADD

Avril à septembre 2014

DOO + rapport de présentation

Septembre 2014 à Juillet 2015

Arrêt du SCoT

Septembre 2015

Approbation du SCoT

Mai 2016

Merci pour votre participation

